

BULLETIN  
DES  
DROITS DE L'HOMME  
PUBLICATION BI-MENSUELLE

ÉTUDES DOCUMENTAIRES SUR  
L'Affaire Caillaux

IV

*Les Affaires de Trahison*

(BOLO, LENOIR, ALMEREYDA)

Nous avons adressé à nos sections, en date du 18 octobre, une lettre-circulaire organisant un referendum sur les deux questions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Remise du Congrès de Strasbourg au printemps ;
- 2<sup>o</sup> Institution immédiate de membres honoraires du Comité Central.

Nous prions instamment les Présidents de nous faire tenir avant le 6 novembre les réponses de leurs sections.

PARIS — Rue de l'Université, 10 (VII<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>)

PRIX DU NUMÉRO : 50 centimes

ABONNEMENT : FRANCE, 3 fr. par an. ETRANGER, 4 fr. par an

N° 1

**VIENT DE PARAITRE**  
à la Ligue des Droits de l'Homme.

Les Droits des Victimes de la Guerre (blessés, mutilés, réformés, pensionnés, veuves, orphelins, ascendants). Manuel pratique par le Docteur Léon MABILLE, médecin expert. Préface de M. Albert THOMAS.

Précis, clair, méthodique, ce petit ouvrage est appelé à un grand succès, mérité par le soin extrême qu'a pris son auteur de donner aux victimes de la Guerre connaissance de tous leurs droits et de leur indiquer la façon de les faire valoir. On y trouve, en effet, non seulement un exposé mis à la portée de tout le monde des différentes lois qui régissent les droits des victimes; mais encore, au besoin, des formulaires tout préparés pour les demandes à faire aux administrations compétentes. C'est supprimer l'intermédiaire dans les cas où l'intéressé peut s'en passer : excellent moyen, on le voit, de gagner du temps. Et gagner du temps, avec nos administrations, est un avantage qui compte.

Ce volume, publié hors série, n'est pas envoyé aux abonnés de notre *Bulletin*. Le demander au siège central : 2 francs.

**COMPTOIR CENTRAL DE FERRO-CERIUM**

FOURNISSEUR DES ARMÉES

Transfert 42, h<sup>e</sup> du Temple, Paris (Tél. ROQUETTE 81-16)  
(abonnement 16, rue Saint-Marc)

**Articles pour fumeurs**  
Fournitures  
pour  
Bureaux de Tabac

**ARTICLES SPÉCIAUX**  
pour exportation  
PRIX TRÈS RÉDUITS

pour Cooperatives régimentaires,  
Cantons-Bazars, Comités, etc.

Pierres à briquets  
Briquets

**PIÈCES DÉTACHÉES**

**Amadou, Pipes**

**MAROQUINERIE**

**PAPETERIE**

Lampes de poche, etc.

Catalogue franco. — Expédition contre remboursement.  
Faisons découvert pour Cooperatives militaires

## INTRODUCTION

A chaque moment de leur campagne, les adversaires de M. Caillaux se sont efforcés de le compromettre en accolant son nom à celui d'hommes et de journaux, qui, légitimement ou non, étaient considérés comme suspects et mêlés à certains scandales. En juin 1917, M. Léon Daudet lui reprochait « les relations les plus suspectes, les compromissions les plus graves » ; quelques mois plus tard, M. Gustave Hervé l'accusait d'avoir été « le centre et l'âme du défaitisme », tandis que M. Barrès l'appelait « le Maître du Bal ».

Ces arguments de basse polémique furent repris par la justice dès la début même de « l'affaire Caillaux ». Le Général Dubail, dans l'exposé des motifs qui accompagnait la demande de levée de l'immunité parlementaire, écrivait : « Il est grave qu'un homme d'Etat de la valeur de M. Caillaux, ayant occupé les plus hautes situations de l'Etat, ayant eu l'honneur de diriger la politique de son pays, et se parant volontiers de la qualité de chef d'un grand parti, entretienne des relations étroites, et d'une intimité qui ne saurait être contestée, avec des aventuriers français ou étrangers, que leurs agissements, leurs tendances et leurs manifestations depuis le début de la guerre devaient rendre suspects aux esprits les moins avertis ». Et plus loin : « De pareilles défaillances deviennent dangereuses lorsqu'elles se répètent à maintes reprises, lorsqu'elles se poursuivent pendant des années et lorsqu'elles conduisent leur auteur à se laisser aller aux plus regrettables compromissions ».

Au cours de sa déposition devant la Commission des Onze, M. Clemenceau disait : « S'il (M. Joseph Caillaux) était M. Joseph Bertrand (*sic*), il n'y aurait pas une réunion autour d'une table pour discuter la matière, parce qu'on a trouvé quatre personnes convaincues d'avoir reçu de l'argent en faveur de l'Allemagne et un homme en relations intimes avec ces quatre personnes-là ».

Ces reproches, on les retrouve encore à la fin de l'Instruction.

M. Lescouvé, procureur général près la Cour de Justice, écrit dans son *Réquisitoire* du 29 octobre 1918 : « C'est une constatation aujourd'hui devenue banale que depuis des années, où qu'il fut, en France, en Amérique du Sud, en Italie, celui-ci (M. Caillaux) n'a cessé d'évoluer dans un milieu de gens tarés, d'ordinaire pacifistes ou germanophiles, très souvent même à la solde de l'Allemagne ».

Au cours du dernier interrogatoire subi par M. Caillaux devant le président de la Commission d'Instruction de la Cour de Justice, le 26 juillet, M. Pérès a résumé en ces quelques phrases l'inculpation qu'on fait peser sur l'ancien ministre : Vous auriez été, a-t-il dit à M. Caillaux, « l'instigateur d'une politique souterraine qui, dressée à l'encontre de la politique officielle de la France aurait eu pour but de vous ramener au pouvoir en vue d'engager avec l'Allemagne des négociations de paix suggérées par celle-ci, dès qu'elle eut constaté l'échec de son attaque brusquée devant la résistance héroïque de nos soldats. La mise en œuvre de cette politique, caractérisée par des manœuvres, des machinations, comme aussi par des contacts avec des agents de l'ennemi constituerait l'attentat à la sûreté de l'Etat relevé contre vous ».

Et, énumérant les éléments de faits relevés par l'accusation, à l'appui de cette inculpation d'*attentat à la Sûreté de l'Etat*, M. Pérès dit à M. Caillaux :

« ... 3°. Vos relations avec des gens tarés, pacifistes notoires ou même reconnus depuis comme ayant trahi le pays et dont vous ne pouviez ignorer les tendances suspectes, apparaissent également à l'accusation comme démonstratives du but que vous poursuiviez ».

Les personnages auxquels M. Pérès faisait ainsi allusion étaient Bolo et Almereyda.

## I

## L'ACCUSATION

Dans son *Réquisitoire introductif* du 29 octobre 1918, M. le Procureur général Lescouvé résume ainsi qu'il suit l'accusation en ce qui concerne les relations de M. Caillaux avec Bolo :

Les relations du député de Mamers avec l'aventurier Bolo datent déjà d'un certain temps, lorsque la guerre éclate.

Au mois de juillet 1914, Bolo suit avec passion les débats du procès de Mme Caillaux devant les Assises de la Seine, à la suite du meurtre de Calmette.

L'ancien Khédive Abbas-Hilmi, qui est à Constantinople, le sait en rapports avec M. Caillaux et lui demande par dépêche chiffrée de lui donner des nouvelles du procès.

Le 21 juillet 1914, celui-ci lui envoie le télégramme suivant, également chiffré : « Déposition Caillaux a duré deux heures : a causé impression profonde. Il a attaqué le Président de la République... Caillaux longuement acclamé. Adversaires perdent orgueilleuse assurance. Probabilité acquittement. Parle pour acquittement dix contre un. »

L'aspect de la salle des Assises n'a hélas ! ce jour-là, qu'un rapport bien lointain avec celui d'une enceinte de justice : grâce à M. Caillaux et à quelques uns de ses amis, des repris de justice que connaît déjà la Haute-Cour, Almereyda, les frères Poggiale, tenanciers de tripots, Tavera dit « l'assassin », quelques autres encore y règnent en maîtres ; ce sont eux qui acclament l'ancien président du Conseil.

Surviennent les hostilités : des rapports extrêmement suivis et affectueux s'établissent entre M. et Mme Caillaux et le ménage Bolo.

Par une sorte de divination singulière, Bolo paraît aller au devant des désirs les plus secrets du député de la Sarthe, afin de pouvoir faire soutenir, le moment venu, ses idées par un organe de la grande presse ; celui-ci qui veut être président du Conseil pour faire la paix, a formé le projet — nous le savons par les notes politiques du coffre-fort de Florence — d'avoir au *Journal* des hommes à lui.

Aussitôt son ami Bolo, auquel il n'a parlé de rien — il l'affirme du moins — se met en quête.

Le 30 Janvier 1916, il passe avec Charles Humbert un contrat d'association en participation pour l'exploitation du *Journal*, aux termes duquel il apporte dans l'affaire une somme de 5 500 000 francs qui s'élèvera finalement à 6 millions à raison d'avances faites pour achat de papier.

Quelques semaines après, Bolo est en Amérique ; il y voit Hearst, le grand publiciste germanophile américain, lui annonce qu'avant peu M. Caillaux sera président du Conseil ; il y voit von Bernstorff, l'ambassadeur allemand à Washington ; après échange de dépêches entre celui-ci et la Wilhelmstrasse, Bolo, vulgaire aventurier n'offrant aucune espèce de garantie, touche, en mars 1916, du gouvernement allemand, par les soins de la *Deutsche Bank*, la somme de 1.700 000 dollars.

Parmi les dépêches échangées entre le comte von Bernstorff et M. de Jagow, secrétaire d'Etat allemand aux Affaires Etrangères, figurent les deux suivantes :

1<sup>er</sup> Câblogramme :

N° 579. — 26 février 1916, reçu directement avis d'une source entièrement digne de foi qu'une action politique dans un des pays ennemis amènera la paix. Une des personnalités éminentes du pays en question est en train de chercher à emprunter 1.700.000 dollars à New-York pour lesquels un navissement sera fourni. Il m'a été défendu de le nommer par écrit. L'affaire m'a semblé être de la plus grande importance possible. Peut-on faire parvenir l'argent immédiatement à New-York?... Prière répondre par télégramme. Un rapport verbal suivra aussitôt qu'on pourra trouver une personne digne de confiance pour le porter en Allemagne.

BERNSTORFF.

2<sup>e</sup> Dépêche :

20 Mars 1916... Intermédiaire prie en outre que notre presse soit instruccée de façon à passer autant que possible sous silence le changement dans la constellation politique intérieure en France, afin que rien ne soit gâté par approbation allemande.

BERNSTORFF.

Que Bolo, pour se faire verser les fonds, ait abusivement mis en avant le nom du député de la Sarthe, ou de tel autre homme politique comme Charles Humbert, c'est fort possible; la situation de M. Caillaux est déjà assez grave: nul ne l'accuse ici d'avoir touché les trente deniers de Judas.

Mais qu'en remettant les millions, l'Allemagne n'ait pas eu l'intention de soutenir la politique personnelle de l'ancien ministre, c'est une autre question.

L'or allemand est versé en mars 1916: un seul homme d'Etat en France parait qualifié pour une politique de paix et de conciliation avec l'Allemagne; cet homme, c'est M. Caillaux: L'Allemagne le sait.

N'est-ce pas au même moment que viennent d'avoir lieu les incidents Lipscher et la visite de l'envoyé du banquier Marx, de Mannheim, 22, rue Alphonse-de-Neuville?

Le temps passe; en janvier 1917, un ordre d'informer contre Bolo pour haute trahison est signé par le Général Gouverneur Militaire de Paris.

M. Caillaux ne l'ignore pas, cela ne l'émeut en aucune façon; les relations affectueuses continuent.

Bien mieux, dans les premiers mois de 1917, M. Mouthon, alors directeur-adjoint du *Journal*, informé des agissements suspects de Bolo, fait en Suisse une enquête sur cet individu; il recueille contre lui des présomptions très graves.

Rentré en France, fin mars ou commencement avril 1917, il se rend chez M. Caillaux pour le mettre en garde. Celui-ci ne

veut rien entendre : « Je ne suis pas un enfant, lui dit-il, je passe pour avoir quelque prudence : Eh bien ! ce soir même j'offre à diner ici à M. et Mme Bolo. Si je n'avais pas conservé au mari mon estime pleine et entière, le diner n'aurait pas lieu. »

Surviennent les pourparlers pour la fondation du journal *Le Pays*, qui, sous la direction du publiciste Dubarry, exercera l'action pacifiste que l'on connaît, si violemment dénoncée par l'opinion publique, qu'effrayés, les bailleurs de fonds doivent presque immédiatement se séparer de celui-ci.

Il faut beaucoup d'argent pendant la guerre pour lancer un journal ; M. Dubarry cherche des commanditaires ; il va trouver M. Caillaux, qui n'est donc pas resté aussi étranger qu'il le veut bien dire à la fondation du *Pays*.

A qui le député de la Sarthe va-t-il l'adresser ? A Bolo, qui l'a révélé avant son exécution.

Entendu, le 8 avril 1918, par le sous-lieutenant Jousset, M. Dubarry déclare à peu près textuellement ceci :

« Au commencement de 1917, alors que je m'occupais de fonder le *Pays*, j'entretins M. Caillaux de mes projets, lui demandant s'il pourrait trouver des capitaux pour ce journal.

« Quelques heures après, M. Caillaux me nomma Bolo comme pouvant être à même de fournir les fonds. J'allais voir celui-ci, qui s'engagea pour 100.000 francs, s'excusant de ne pouvoir faire plus. »

Finalement, Bolo ne verse pas les 100.000 francs pour lesquels il s'est engagé ; M. Dubarry prétend, dans sa déposition du 8 avril, qu'ayant obtenu des détails sur la vie d'aventures de cet individu, il se décida alors de lui-même à ne pas accepter ses fonds.

Sur ce point, M. Caillaux est interrogé le 15 avril par le capitaine Boucardon ; il confirme la déposition de M. Dubarry : au commencement d'avril 1917, celui-ci lui a bien dit qu'étant donné ce qu'on disait au sujet de Bolo, il croyait préférable de renoncer à l'apport de celui-ci. Il déclare même qu'il engagea fort M. Dubarry dans cette voie.

Comment concilier cette attitude avec celle que l'ancien ministre prend à peu près à la même époque vis-à-vis de M. Mouthon, du *Journal*, lorsque celui-ci lui fait part de ses soupçons sur Bolo ?

Cependant les événements se précipitent ; le scandale Bolo va éclater aux yeux de tous, dénoncé par la presse.

Qui va s'entremettre pour empêcher cette campagne ? L'ancien président du conseil en personne.

De Marnes, le 5 août 1917, il écrit à son ami Bolo la lettre qui suit :

« Cher ami, Je vous sais beaucoup de gré d'avoir si heureusement réglé l'affaire qui m'importait si fort. Je fais à nouveau le nécessaire pour que cesse la campagne ; mais je ne

crois pas qu'elle vienne du côté que vous m'indiquez... De son origine telle que je la vois, je vous parlerai de vive voix... »

Ainsi, M. Caillaux aurait manœuvré Bolo de la coulisse lorsque celui-ci allait chercher en Amérique les fonds nécessaires à l'achat du *Journal*; dans les télégrammes échangés au cours de ces tractations entre le Gouvernement allemand et son ambassadeur à Washington, le comte Bernstorff, l'ancien président du Conseil serait implicitement mentionné; on concède qu'il ignorait sans doute cet abus fait de son nom, mais l'Allemagne n'aurait tenté l'achat du *Journal* que dans « l'intention de soutenir la politique personnelle de l'ancien ministre ».

Lorsque Bolo fut inculpé pour haute trahison, M. Caillaux aurait continué à entretenir avec lui les relations les plus affectueuses. Mieux encore, il se serait efforcé de détourner l'orage, de protéger Bolo contre la campagne que menait la presse, et il aurait fait cela malgré les nombreux avertissements, particulièrement précis, qui lui avaient été donnés.

On n'a pas craint de descendre plus bas. On a provoqué les « révélations » que fit Bolo dans l'espoir de sauver sa tête, récits tellement imbéciles que l'accusation n'ose rien en retenir, mais que nous entendons faire connaître à nos lecteurs, car il faut qu'ils sachent tout.

A l'affaire Bolo se rattache étroitement l'affaire du premier achat du *Journal* par Lenoir et Desouches. On s'est efforcé d'y mêler le nom de M. Caillaux. Nous dirons avec quels arguments, et nous montrerons comment le premier examen fait s'écrouler cette articulation absurde.

---

 II

### Les relations de M. Caillaux et de Bolo.

Jamais M. Caillaux n'a renié ses relations avec Bolo. Avant qu'une instruction fut ouverte contre lui, il s'en est longuement expliqué le 6 novembre 1918, déposant comme témoin devant le capitaine Bouchardon, chargé d'instruire l'affaire Bolo et, le 14 décembre 1918 devant

la Commission des onze de la Chambre (1). Depuis, au capitaine Bouchardon et à M. Pérès (2), il a fourni les renseignements les plus circonstanciés.

Lorsqu'il en a eu l'occasion, à deux reprises, il en a parlé publiquement de la façon la plus courageuse, le 22 décembre 1917, à la tribune de la Chambre des Députés, puis le 9 février 1918, à la barre du 3<sup>e</sup> Conseil de guerre de Paris, au cours du procès Bolo. A cette dernière date, M. Caillaux commençait ainsi sa déposition : « Monsieur le président, j'ai été en bons, et en très bons rapports avec M. Bolo. Ce n'est pas à l'heure où j'aperçois que certains hommes politiques, fonctionnaires ou autres, qui ont fréquenté les salons de la rue de Phalsbourg, qui ont été plus assidus que moi et depuis plus longtemps, paraissent oublieux du passé, ce n'est pas à cette heure que, moi, j'oublierai le passé. J'ai donc été en bons rapports avec M. Bolo. »

Mais si M. Caillaux ne veut pas oublier le passé, ni renier les bons rapports qu'il a eus avec Paul Bolo, il n'accepte pas que l'accusation donne à ces relations un caractère qu'elles n'ont jamais eu. Il affirme qu'elles n'ont été que purement mondaines, que jamais il n'a eu « aucune relation d'affaires, aucune relation politique à proprement parler » (3) avec Bolo.

\*  
\*  
\*

Comment M. Caillaux a-t-il connu Paul Bolo ?

Il l'a raconté longuement et, sauf des divergences de détails qui s'expliquent à propos d'événements qui se sont produits il y a huit années, son récit a été entièrement confirmé par les dépositions des témoins entendus.

En 1914, alors que M. Caillaux était ministre de l'Intérieur et président du Conseil, M. Ajam, député de la Sarthe, lui demanda de recevoir un M. Bolo, qui se faisait fort de faire rétablir entre la France et le Venezuela

(1) Rapport Paisant, pages 34-39.

(2) Interrogatoires devant le président de la Commission d'instruction de la Cour de Justice, 23 mai, 27 mai et 11 juin 1919.

(3) Rapport Paisant, page 35.

les relations diplomatiques alors rompues. M. Caillaux ne voulut pas donner de réponse avant d'être plus renseigné sur la personnalité de ce M. Bolo. Rentré au ministère de l'Intérieur, il demanda le dossier de Bolo à la Sûreté générale. Il y vit que Bolo avait joué un rôle singulier dans les troubles qui venaient d'avoir lieu en Champagne ; il y vit surtout qu'il avait été condamné à un mois de prison pour escroquerie. Il prit alors la décision de ne pas recevoir M. Bolo, et en prévint M. Ajam.

A quelle date se produisirent ces premiers incidents ? Au mois de *novembre* 1911, répond l'accusation qui s'appuie sur des lettres de M. Ajam à Bolo. Au mois de *juillet* 1911, affirme M. Caillaux. Et les lettres de M. Ajam semblent bien lui donner raison, puisque, datées des premiers jours de novembre, elles ne se réfèrent nullement au refus initial de M. Caillaux, mais au contraire à son acceptation finale. On verra plus loin l'importance de cette question de date.

Ainsi, fin juillet 1911, refus de M. Caillaux de recevoir Paul Bolo. Plusieurs semaines se passent. Vers la fin du mois de septembre, M. Ajam revient à la charge auprès de M. Caillaux. Il fait intervenir aussi M. le D<sup>r</sup> Breteau, conseiller général de la Sarthe. Nouveau refus de M. Caillaux, cette fois très brutal.

Quelques jours plus tard, M. Caillaux en donna les raisons à M. Ajam : le rôle de Bolo en Champagne ; sa condamnation pour escroquerie. M. Ajam lui affirma alors que le rôle de Bolo en Champagne avait été parfaitement correct et méritait même des éloges : lui-même en avait été le témoin oculaire ; quant à la condamnation pour escroquerie, elle n'existait pas, c'était le résultat d'une erreur judiciaire ; le président du Tribunal civil de la Seine, M. Monier, pourrait fournir au président du Conseil tous les renseignements nécessaires.

M. Caillaux ne pouvait refuser de recevoir M. Monier. Et M. Monier, qui, quelques mois plus tôt était procureur de la République, vint avec un dossier, et se porta garant auprès de M. Caillaux de l'honorabilité de Bolo comme de la sienne propre. Il ne se contenta pas de cette affirmation générale. Il raconta comment il avait fait la connaissance de Bolo, et comment leurs relations étaient devenues plus cordiales. Il ne sera pas inutile de rapporter ici ces détails, que M. Monier a encore confirmés

le 17 avril 1919, devant le 3<sup>e</sup> Conseil de guerre de Paris, Ce sont deux ministres, d'une honorabilité indiscutable, MM. Ruau, ministre de l'Agriculture, et Dubief, ministre du Commerce, qui avaient présenté Bolo à M. Monier. A ce moment, en 1905, Bolo était conseiller du Commerce extérieur et avait été proposé pour la décoration. En 1909, les relations de M. Monier et de Bolo deviennent cordiales, grâce à des influences que M. Monier s'est refusé à révéler. Mais en 1911, il a communication de lettres anonymes concernant Bolo, qui aurait été expulsé de la Maison Vinay pour indécatesse, expulsé pour la même raison de la Maison Gérard, de Marseille, et condamné à un mois de prison pour abus de confiance.

Emu, M. Monier fait une enquête. Il reçoit alors des certificats des Maisons Vinay et Gérard, qui affirment la probité de Bolo. Quant à la condamnation, M. Monier fait demander par le Parquet le casier judiciaire spécial — celui qui porte toutes les condamnations sans exceptions — de Bolo. Il porte la mention « Néant ». M. Monier fait encore vérifier à la Préfecture de Police : le nom de Paul Bolo ne figure pas au sommier judiciaire. Comme, malgré cela, M. Monier conserve une inquiétude, il demande des explications à Bolo. Et celui-ci lui raconte l'histoire de la condamnation : un autre individu s'était fait condamner sous le nom de Paul Bolo, et il en avait fait l'aveu écrit. Bolo montra ce document à M. Monier. Pourquoi Bolo ne poursuivait-il pas le redressement de cette erreur judiciaire ? Certaines circonstances intimes, particulièrement délicates, un véritable drame conjugal, rendaient cela impossible.

C'est tout cela que vint dire M. Monier à M. Caillaux, en affirmant, en conclusion, la parfaite honorabilité de Bolo. M. Caillaux lui demanda une note écrite, qu'il lui donna. M. Caillaux n'a pas conservé cette note. Mais il y est fait allusion dans les lettres de M. Ajam de la même époque. Le président du Conseil pouvait-il mettre en doute la parole du second magistrat de France, qui disposait des moyens d'investigation les plus étendus ? Pouvait-il mettre en balance les vagues assertions d'un dossier de police et les témoignages écrits que lui apportait, avec son aval personnel, le président du Tribunal de la Seine ? Qui pourrait le soutenir sérieusement ?

Mais, dit l'accusation, M. Caillaux aurait du tenir compte

d'un rapport de la Sûreté générale, daté du 8 novembre 1911 (1). « Ce rapport, dit M. Pérès, est assez exact dans l'ensemble. Il relate certains avatars de la vie de Bolo, sa condamnation de 1894, son mariage en 1904 avec Mme Vve Muller sur laquelle il donne des renseignements précis. Par exemple le rapport indique que Mme Bolo a d'abord été femme de chambre, puis femme galante, qu'elle devint riche par son mariage avec le sieur Muller. Le rapport signale le rôle suspect de Bolo dans les affaires de Champagne, son luxe de parvenu, ses affaires louches, ses ambitions. » Et M. Pérès de poser alors cette question à M. Caillaux : « On comprend fort bien à le lire — en supposant que ce rapport ait été rédigé à votre demande — que vous ayez d'abord refusé de recevoir le personnage dont il est question, et je voulais vous demander si l'attestation du président Monier avait pu suffire pour détruire les allégations précises de ce rapport ? »

A cette question on fera trois réponses :

1<sup>o</sup> M. Caillaux affirme qu'il n'a jamais connu ce rapport. S'il l'avait connu, dit-il, il n'aurait pu oublier certaines de ses articulations.

2<sup>o</sup> M. Caillaux dit que même s'il avait connu ce rapport de police, il aurait reçu Bolo dans son cabinet, car les garanties données par MM. Ajam et Monier détruisaient complètement les imputations de cette pièce anonyme ;

3<sup>o</sup> M. Caillaux n'a pas consulté le dossier Bolo à une date où pouvait s'y trouver le rapport du 8 novembre 1911. Mais d'autres l'ont consulté et n'ont tenu aucun compte de cette pièce.

Le 18 avril 1919, M. Du Mesnil, directeur du *Rappel*, dépose devant le 3<sup>e</sup> Conseil de guerre de Paris. Il raconte comment il a connu Bolo : C'est M. Dubief, ancien ministre et ancien vice-président de la Chambre, qui le lui a présenté en 1911. En mars 1913, il reçoit de Bolo des

(1) Dossier Bolo, cote 2179.

offres de fonds pour le *Rappel*. Avant d'accepter, il consulte M. Poincaré :

M. le Président de la République m'a dit tout de suite qu'il n'avait aucun grief à formuler contre Bolo, qu'il n'avait recueilli sur lui aucun renseignement défavorable, et que si, en fait, comme ministre des Affaires Etrangères, il avait eu à refuser à Bolo un passeport pour aller au Venezuela, cela ne visait pas la personnalité de Bolo, mais la situation politique d'alors au Venezuela, qui était en révolution, de sorte que le Gouvernement de la République française ne désirait pas qu'un Français puisse aller s'immiscer dans la politique intérieure du Venezuela...

En terminant la conversation, M. le Président de la République a bien voulu me dire incidemment que d'ailleurs des amis communs l'avaient entretenu de Bolo et que, précisément, le président Monier devait être reçu prochainement par lui pour lui donner sur Bolo des renseignements.

J'ai revu le Président de la République plusieurs fois, et c'est au cours de ces entrevues successives — ce point a été établi lors de précédentes dépositions — que M. le Président de la République m'a fait part de sa conversation avec le président Monier qui avait été favorable à Bolo.

En quittant le Président de la République, il m'a conseillé d'aller voir le ministre de l'Intérieur, le 25 mars. Le 27, je suis allé voir le ministre de l'Intérieur, je lui ai de nouveau exposé tous les détails de la situation et l'objet de ma démarche et j'ai recueilli des renseignements favorables sur Bolo.

M. le Ministre de l'Intérieur, en me reconduisant m'a dit : « Du reste, son dossier doit être à la Direction de la Sûreté générale. Vous pourriez voir le directeur. »

J'ai vu le directeur de la Sûreté générale qui s'est fait apporter devant moi le dossier Bolo et qui m'a confirmé les renseignements favorables que j'avais déjà sur lui. Il a ajouté : « Il doit y avoir un autre dossier à la Préfecture de Police. » Je suis alors allé voir le directeur du Cabinet de l'Intérieur qui, le 28 mars, m'a fait venir et m'a confirmé les renseignements favorables.

A quelle date se placent ces entretiens et ces recherches que M. du Mesnil relate avec tant de précision ? En mars 1915. A cette date, le fameux rapport se trouvait sûrement dans le dossier de la Sûreté générale. A moins que...

Une hypothèse se présente en effet à l'esprit. M. Cailiaux l'a formulée dans ses *Interrogatoires*. Le rapport du 8 novembre 1911 n'aurait-il pas été fabriqué après coup et anti-daté pour créer une coïncidence nuisible à M. Cail-

laux ? La question peut être posée. En tous cas, certaines circonstances singulières permettent de demander que l'on fournisse des garanties absolues de l'authenticité de cette pièce.

\*  
\* \*

M. Caillaux reçut donc, dans son cabinet du Ministère de l'Intérieur, Bolo qui l'entretint des affaires vénézuéliennes. On sait que les relations diplomatiques entre la France et le Venezuela avait été rompues en 1905, ce qui créait une situation particulièrement difficile, les intérêts français étant assez considérables dans cette République sud-américaine. D'autre part, notre tension avec le Venezuela risquait de provoquer un jour des difficultés avec la République des Etats-Unis. M. Caillaux fut donc intéressé par l'offre d'intervention que lui apportait Bolo, mais il ne s'occupa pas personnellement de l'affaire. Il adressa Bolo au Quai d'Orsay, et c'est d'accord avec le Ministère des Affaires étrangères que Bolo entreprit des négociations qui aboutirent à un règlement satisfaisant pour les deux pays.

Entre 1912 et 1914, M. Caillaux reçut quelques fois Bolo, qui venait lui demander des renseignements et des conseils sur des affaires qu'il avait entreprises ou voulait entreprendre dans l'Amérique du Sud, au Venezuela ou en Colombie. A plusieurs de ces visites, il vint en compagnie d'hommes d'affaires d'une honorabilité parfaite, M. Louis Dreyfus ou M. Pallain, fils du Gouverneur de la Banque de France, avec lesquels il traitait ces affaires, et dont la présence à ses côtés constituait pour M. Caillaux une garantie indéniable.

Ce fut en mai 1914 que M. Caillaux accepta pour la première fois un déjeuner chez Bolo. Il l'accepta parce qu'il était invité en tête à tête avec M. Georges Louis, ancien ambassadeur de France à Pétrograd, et que la présence de ce regretté diplomate, dont personne ne pourrait contester la haute valeur intellectuelle et morale, lui paraissait être la meilleure des cautions.

Au cours du mois de juin 1914, M. Caillaux accepta une seconde fois de déjeuner chez Bolo. Il s'y trouva en présence du Khédive d'Egypte, Abbas-Hilmi et d'un autre Turc, qui n'était pas Saddik-Pacha, comme on l'a dit parfois.

Pour quelles raisons M. Caillaux a-t-il consenti à se rapprocher au printemps et au début de l'été de 1914 de Paul Bolo et à donner un tour plus intime à des relations qui jusque là n'avaient à aucun degré ce caractère ?

Déposant devant M. Pérès, M. Steeg, sénateur de la Seine, et ancien ministre, rapporte une phrase que lui a un jour dite M. Caillaux au sujet de ses relations avec Bolo : « Depuis ma catastrophe, il a été si gentil, et il est si peu de gens pour l'avoir été ! » Paul Bolo, en effet, s'était montré extrêmement empressé auprès de M. Caillaux après le drame du *Figaro*, et on conçoit que, dans les circonstances douloureuses où il se trouvait, l'ancien ministre ait été sensible à certaines attentions, et ait gardé quelque reconnaissance à celui qui les lui avait témoignées.

\*  
\* \*

L'accusation veut établir un lien entre les relations de M. Caillaux avec Bolo et les relations de Bolo avec le Khédive Abbas-Hilmi, M. Lescouvé, sans mentionner le déjeuner de juin 1914, souligne, dans son *Réquisitoire* du 29 octobre 1918, que lorsque Mme Caillaux comparut devant les Assises de la Seine, Abbas-Hilmi, qui était à Constantinople, demanda par dépêche chiffrée à Bolo de lui donner des nouvelles du procès.

Les faits indiqués par le Procureur général sont exacts. On trouve au dossier Bolo les dépêches chiffrées par lesquelles Bolo mettait le Khédive au courant, en termes d'ailleurs extrêmement succincts, des principales phases du procès qui se déroulait en juillet 1914.

Mais quelles conclusions l'accusation peut-elle tirer, en ce qui concerne le procès de M. Caillaux, soit du déjeuner, soit des dépêches ? Pourquoi M. Caillaux n'aurait-il pas déjeuné avec le Khédive ? La guerre n'était pas déclarée et personne ne la prévoyait. Abbas-Hilmi n'était nullement un ennemi de la France ; en juin 1914, il rendait visite au Président de la République, se rencontrait — généralement à table — avec de nombreuses personnalités politiques et financières que personne n'incrimine.

En déjeunant chez Bolo avec le Khédive, demande M. Pérès à M. Caillaux, ne craigniez-vous pas donner à votre ami un singulier crédit aux yeux du Khédive, de

l'autoriser peut-être à user de votre nom ? M. Caillaux ne connaissait pas les projets de Bolo sur le Khédive, et ne pouvait songer à se garder de ce côté.

Il semble établi que Bolo, naturellement vantard et hâbleur, ait capté la confiance d'Abbas-Hilmi, en faisant miroiter aux yeux du Khédive les belles relations qu'il avait ou prétendait avoir. Il s'était vanté d'être ami de M. Caillaux, ce qui ne pouvait manquer d'intéresser le Khédive en effet, M. Caillaux, comme président du Crédit Foncier Egyptien, avait fait échouer certains emprunts qu'Abbas-Hilmi avait cherché à contracter, et sans doute Bolo avait-il laissé entrevoir à ce dernier la possibilité de mieux disposer l'ancien président du Conseil à son égard.

Mais en quoi M. Caillaux peut-il être rendu responsable de projets ou d'espairs qu'il ignorait ? Ce n'est pas lui qui a mis les deux hommes en relations, et sans qu'il soit utile de dire ici comment ils se sont connus, on peut rappeler ce fait que personne n'a jamais pu contester.

M. Caillaux, par ailleurs, n'est pas le seul homme politique français que le Khédive se soit préoccupé d'ama-douer. Le trio Bolo-Abbas-Hilmi-Saddik n'a-t-il pas formé pendant la guerre le projet de créer à Bayonne un journal pour soutenir la candidature au Sénat de M. Louis Barthou, député des Basses-Pyrénées ? M. Barthou en est-il responsable ? Songe-t-on à le lui reprocher ?

Mobilisé au début de la guerre, envoyé en mission officielle en Amérique du Sud, M. Caillaux perdit complètement de vue Paul Bolo. Lorsqu'il revint en France, en 1915, il séjourna durant le mois de mars et d'avril dans sa circonscription, à Mamers. Au mois de mai seulement, les relations furent renouées par un déjeuner auquel Bolo invita M. Caillaux, en même temps que M. d'Iriart d'Etchepare, député des Basses-Pyrénées. Au mois d'octobre 1915, Madame Caillaux fit, d'une façon toute fortuite, la connaissance du ménage Bolo, au cours d'un bref séjour en Suisse, à Ouchy. C'est alors seulement que commencèrent ce que M. Lescové appelle des « rapports extrêmement suivis et affectueux », ce que M. Caillaux a décrit ainsi devant la Commission des Onze : « J'avais ma marmite renversée. Bolo habite rue de Phalsbourg ;

j'habite 22, rue Alphonse-de-Neuille; un coup de téléphone; on m'invite à déjeuner avec un député — il y en avait beaucoup qui fréquentaient chez lui — avec un diplomate ou avec un préfet. J'allai assez souvent déjeuner ou dîner chez Bolo pendant un espace qui a duré moins de deux ans et coupé par de très nombreux voyages. »

Relations purement mondaines, en prenant ce terme dans le sens que M. Caillaux lui donne par son commentaire. A la Commission des Onze, M. Caillaux déclarait : « ...de là s'est trouvée naturellement engagée une correspondance mondaine, car — j'insiste sur ce point — je n'ai jamais eu de relations d'affaires avec Bolo; je prie mes collègues de m'entendre. J'ai une fortune qui me donne la très large indépendance. Par conséquent, quand je parle affaires, je n'en parle pas dans le sens où on en parle dans certains milieux de presse. Mais j'ai des capitaux à placer. Il aurait pu advenir que je place mes capitaux dans des affaires où Bolo était intéressé. Jamais cela n'est arrivé. Jamais non plus je n'ai eu de relations politiques avec lui ». Et, le capitaine Bouchardon lui ayant, le 24 décembre 1917, objecté : « A deux reprises, vous employez le mot *mondain* pour caractériser vos relations avec Bolo. Le mot « amical » et même « très amical » ne serait-il pas plus exact, si nous en jugeons notamment par l'emploi dans certaines de vos lettres du petit nom de Mme Caillaux », M. Caillaux répondit qu'il tenait à marquer par le mot *mondain* que jamais il n'avait eu avec Bolo ni de rapports politiques, ni de rapports d'affaires. Et à cette affirmation persistante de M. Caillaux, qu'on retrouve encore dans ses derniers *Interrogatoires* devant M. Pérès, jamais l'accusation n'a pu opposer un démenti sérieux, appuyé par un fait ou un témoignage quelconque.

Ainsi M. Caillaux n'a consenti à avoir avec Bolo des relations personnelles que trois ans, et des relations de familles que quatre ans après l'avoir vu pour la première fois. Au début, il refusa de le recevoir, sur la foi d'un dossier de police. Mais le président Monier lui apporta son aval personnel, qu'appuyait une série de documents impressionnants, lui remit une note écrite où il se portait garant de l'honorabilité de Paul Bolo. M. Caillaux pouvait-il mettre en doute un tel témoignage ? Si, malgré toutes ces circonstances, on voulait faire grief à M. Caillaux d'avoir, entre 1911 et 1914, reçu Bolo

dans son cabinet, et ensuite de l'avoir rencontré plus intimement, pourquoi n'adresse-t-on pas le même reproche à tous ceux qui fréquentaient, plus assidûment que l'ancien ministre, le ménage Bolo ? Dans sa déposition du 17 avril 1919, M. Monier a montré quelles hautes relations avait Paul Bolo : « Les inter-ventions les plus puissantes se manifestent pour lui; je pourrais en citer mille cas, il a la confiance des plus hautes autorités, en dehors de moi : des magistrats — je mets au pluriel — qui ont échappé à la tourmente, dont le nom n'a jamais été cité — je les en félicite, ce n'est pas par moi, ils peuvent être tranquilles, que leur nom sera jamais dévoilé ; des ambassadeurs, des ministres français, passés, présents, futurs, des ministres des pays neutres ou étrangers, toutes les notoriétés se donnaient rendez-vous dans ses salons. »

M. Caillaux est donc bien fondé à dire dans son *Interrogatoire* du 11 juin 1919 :

Mes rapports avec Bolo n'ont commencé, je puis le dire, qu'en mai 1914 pour cesser en août 1917. De mai 1914 à mai 1915, ils ont consisté en deux déjeuners acceptés chez lui, et ce n'est qu'à partir du milieu de 1915 que je vois véritablement Bolo. Encore, ne l'ai-je presque jamais reçu à mon domicile ; il est venu une fois à Mamers, en passant, en automobile ; sa femme et lui ont dîné deux fois, en tout et pour tout, rue Alphonse de Neuville.

À un autre point de vue, j'ai gardé une complète réserve : je n'ai jamais recommandé Bolo et il n'est pas une personne à qui je l'aie présenté. De nombreux témoins ont comparu dans le procès Bolo, tous ou presque tous ont indiqué comment ils l'avaient connu, mais jamais mon nom n'a été prononcé ;

M. Barthou l'a connu étant président du Conseil, par un de ses amis M. Loubet ; c'est MM. Barthou et Loubet qui mirent en relations le préfet Coggia et Bolo. M. du Mesnil nous a appris que c'était M. Dubief qui le lui avait présenté ; M. Finot, le directeur de la *Revue...* a connu Bolo par Camille Pelletan le directeur de la réunion des Amitiés musulmanes ; qui le lui présenta à une réunion des Amitiés musulmanes ; M. Finot introduisit rue de Phalsbourg Jean Hennessy, député, un monsieur Lostalot présenta Bolo à Henri Cain en engageant ce dernier à se renseigner : de Paris on lui écrivit : « Bolo impeccable » ; ce renseignement venait du président Monier, a dit Henri Cain. Enfin, à titre de dernier exemple, M. Mandel fut amené chez Bolo par M. Meunier-Surcouf qui paraissait fort lié avec ce dernier. Je ne sais trop comment des relations s'étaient établies entre Bolo et le député des Côtes-du-Nord. Ce que je sais, ce que nul ne peut contester, c'est que je n'y étais pour rien.

Ainsi quantité de personnalités — et des plus en vue — ont fréquenté Bolo, qui se gardent bien à l'heure actuelle d'évoquer ces souvenirs. Il ne saurait être question de leur reprocher ici le passé, à quelque degré que ce soit. Mais au moins doit-on faire preuve à l'égard de M. Caillaux de la même équité!

L'accusation s'y refuse. De tous ceux qui ont connu Bolo, M. Caillaux seul est coupable. Il aurait dû être renseigné, alors que les autres avaient le droit de ne pas l'être. Il devait savoir que Bolo était un aventurier taré, alors que le président Monier garantissait son honorabilité, alors que M. Barthou a affirmé que ce n'est que par un pur hasard qu'il n'a pas fréquenté Bolo très intimement lorsqu'il était président du Conseil, alors qu'en mars 1915, le Président de la République n'avait sur lui aucun renseignement défavorable et encourageait le directeur du *Rappel* à accepter son argent.

Non contente de se refuser à reconnaître simplement et loyalement que rien ne saurait être retenu contre M. Caillaux de ses relations avec Bolo, l'accusation s'efforce de les déformer, et d'atteindre l'ancien président du Conseil par des insinuations perfides, ce qui est plus facile que d'apporter des arguments et des preuves. A l'entendre, Bolo aurait été une sorte d'agent politique de M. Caillaux, et c'est d'accord avec lui qu'il aurait fait son fameux voyage en Amérique de février-mars 1916.

---

### III

#### Le voyage de Bolo en Amérique.

Le 30 janvier 1916, Bolo signait avec M. Charles Humbert, sénateur de la Meuse, vice-président de la commission sénatoriale de l'armée, un contrat pour l'exploitation du *Journal*, en vertu duquel il apportait à cette affaire une participation de 5.500.000 francs. Nous n'avons pas à rappeler ici les circonstances dans lesquelles Bolo est entré en relations avec M. Charles Humbert, ni à exposer les conditions dans lesquelles le contrat a

été rédigé, ni à définir ses stipulations (1). Il suffira de dire que M. Caillaux n'a été mêlé en rien à tous ces événements, que, mieux, il les a ignorés, ce qui montre, pour le dire en passant, combien son « intimité » avec Bolo était superficielle.

Ce n'est que vers le mois de juillet 1916 que M. Caillaux apprit de la bouche de Bolo que ce dernier avait des intérêts dans le *Journal*. Comme M. Caillaux lui faisait observer, qu'étant donné le prix très élevé du papier, un journal ne pouvait rapporter d'argent, Bolo lui répondit : « Je me rattraperai par des affaires à côté ». Et en effet, M. Caillaux apprit vers le même temps que Bolo s'occupait activement d'une grosse affaire espagnole, une Société d'armement de Bilbao, qu'il avait eue par le *Journal*. C'est alors que M. Caillaux questionna Bolo sur la situation de sa fortune, et eût cette réponse : « J'ai beaucoup augmenté ma fortune ; j'ai actuellement treize millions au moins ». Dans ces conditions, M. Caillaux ne pouvait s'étonner que Bolo eût placé dans la Société du *Journal* un ou deux millions, comme il le croyait.

Ce n'est qu'en février 1917 que M. Caillaux connut l'importance exacte de la somme apportée par Bolo au *Journal*. Lorsqu'une information fut ouverte contre Bolo, le 5 février, il sollicita des explications de M. Humbert, qui vint le voir, lui parla de Bolo, de sa participation au *Journal*, du contrat du 30 janvier 1916. M. Caillaux manifesta sa surprise, et M. Humbert lui dit qu'il allait lui envoyer la copie du contrat. Effectivement, M. Caillaux reçut le lendemain la photographie de ce document, sur laquelle était épinglée la carte de visite de M. Humbert. Les déclarations de M. Caillaux à ce sujet ont été entièrement confirmées par celles de M. Humbert, et l'on a retrouvé chez lui la photographie et la carte de visite en question. Au cours de l'*Interrogatoire* du 23 mai 1919, M. Pérès a déclaré : « Je ne songe pas à contester l'affirmation que vous avez donnée au capitaine Bouchardon que vous n'auriez connu le contrat Bolo-Humbert qu'en février 1917... »

(1) Les débats du procès Bolo et du procès Lenoir, Desouches, Humbert et Ladoux devant le 3<sup>e</sup> Conseil de guerre de Paris ont apporté sur tous ces faits la pleine lumière.

Ainsi, lorsque Bolo s'est rendu en Amérique en février 1916, M. Caillaux ignorait tout de ses relations avec le *Journal*. M. le président Pérès le reconnait lui-même de la façon la plus formelle. Au surplus, M. Caillaux n'a connu le voyage de Bolo qu'alors que celui-ci était déjà arrivé à New-York ; il en existe des preuves écrites.

Tout cela ne gêne point M. Lescouvé, qui écrit ces phrases véritablement stupéfiantes sous la plume d'un magistrat :

Par une sorte de divination singulière, Bolo paraît aller au-devant des désirs les plus secrets du député de la Sarthe, afin de pouvoir faire soutenir, le moment venu, ses idées par un organe de la grande presse ; celui-ci, qui veut-être président du Conseil pour faire la paix, a formé le projet — nous le savons par les notes politiques du coffre-fort de Florence — d'avoir au *Journal* des hommes à lui.

Aussitôt son ami Bolo, auquel il n'a parlé de rien, — il l'affirme du moins, — se met en quête.

Le 30 janvier 1916, il passe avec Charles Humbert un contrat d'association en participation pour l'exploitation du *Journal*.

M. Caillaux n'a rien connu des tractations de Bolo avec le *Journal* et M. Humbert. C'est seulement lorsque Bolo est déjà sous le coup d'une inculpation qu'il est informé de l'existence et des termes du contrat. Qu'importe ! Bolo allait « au-devant des désirs les plus secrets du député de la Sarthe », « par une sorte de divination singulière » ! Remarquable devin, Bolo est aussi merveilleusement discret, puisqu'il se garde d'entretenir de ses efforts l'homme politique pour lequel il travaille avec tant de zèle !... Qui, sauf M. Lescouvé, eût pu attribuer à cet aventurier bluffeur et avide de satisfactions matérielles, un dévouement si soigneusement dissimulé ?

Mais le piètre subterfuge de M. Lescouvé n'est pas seulement risible, il est méprisable. Son argumentation revient à dire ceci : M. Caillaux est, malheureusement, innocent ; mais Bolo est coupable ; donc nous punirons M. Caillaux. Qu'il s'agisse de l'affaire Lipscher, de l'affaire Minotto, de l'affaire du *Bonnet Rouge* ou de l'affaire Bolo, le procédé est le même : on prétend rendre M. Caillaux responsable d'intentions qu'il a ignorées et d'actes qu'il n'a pas connus. Singulière conception de la justice !

\* \* \*

On a voulu tirer parti d'une lettre de M. Caillaux à Bolo pour dire que l'ancien ministre était au courant des circonstances du voyage en Amérique. Cette lettre, datée du 1<sup>er</sup> avril 1916, postérieure donc au retour de Bolo, est ainsi conçue :

Cher ami,

Je voudrais causer un peu plus longuement avec vous de votre voyage.

Voulez-vous de moi à dîner mercredi ?...

A vous,

CAILLAUX.

M. Caillaux a donné sur cette lettre des explications qui n'ont jamais varié. A cette date, la campagne pour la Présidence de la République des Etats-Unis était sur le point de s'ouvrir ; il semblait déjà certain que M. Wilson serait à nouveau candidat du parti démocrate, et que M. Hughes, gouverneur de l'Etat de New-York, se présenterait au nom du parti républicain. « Ayant un de mes amis qui revenait d'Amérique et qui disait y avoir vu des personnes qualifiées, il était tout naturel que je voulusse avoir des renseignements détaillés sur la politique américaine et sur les chances des divers candidats à la Présidence de la République ».(1) « Je tenais, pour ma part, au succès de M. Wilson — je n'ai jamais écrit « l'homme aux deux nageoires », moi — et je considérais que le succès de sa candidature était la chose la plus utile pour la France ».(2)

A cette explication de M. Caillaux, on a voulu opposer qu'au printemps de 1916 personne ne s'inquiétait encore de la campagne présidentielle. Argument impossible. Il

---

(1) *Interrogatoire* de M. Caillaux du 23 mai 1919.

(2) Déposition de M. Caillaux au procès Bolo, le 9 février 1918. *L'homme aux deux nageoires* : cette singulière définition de M. Wilson se trouve dans un article de M. Clemenceau contre le Président de la République des Etats-Unis, article qui fut intégralement interdit par la censure.

suffit d'ouvrir des journaux américains de l'époque pour avoir la preuve du contraire.

\*\*\*

« ... Bolo est en Amérique, il y voit Hearst, le grand publiciste germanophile américain, lui annonce qu'avant peu M. Caillaux sera président du Conseil... » Cette allusion de M. Lescouvé aux relations de Bolo et de Hearst trouve sa précision dans les questions posées à M. Caillaux tant par M. Bouchardon que par M. Pérès.

Dans une lettre adressée par M. Caillaux à Bolo le 18 septembre 1916, on lit cette phrase : « Très heureux de savoir que Hearst vient en France ; j'aurai plaisir à le rencontrer ».

« Cette lettre, dit M. Bouchardon (*Interrogatoire* du 1<sup>er</sup> juillet 1918) prend une certaine importance quand on la rapproche d'une lettre adressée à Bolo au début de 1917 par un certain Bertelli, représentant de Hearst en France, et où on lit ce passage : « Comme je vous ai dit, je dois partir à New-York où j'ai rendez-vous avec Hearst le plus tôt possible. Serait-il utile d'apporter avec moi un message de quelqu'un de vos amis J.C. ou C.H. ? Enfin réfléchissez... Si J.C. est à Paris, il me serait agréable de le voir avant mon départ. Peut-être pourriez-vous le prévenir ». Tout cela paraît assez étrange... ».

« Si Bolo, dit à son tour M. Pérès le 23 mai 1919, ne s'occupait pas de journalisme, pourquoi l'avez-vous chargé de voir Hearst ? Pourquoi lui manifestez-vous le désir de le rencontrer ? ».

M. Caillaux répond qu'il ne connaît pas M. Bertelli, qu'il ne l'a jamais reçu et n'a jamais correspondu avec lui. Il ignorait absolument le voyage de Bolo en Amérique, à plus forte raison qu'il eût l'intention d'y rencontrer Hearst, et ne l'a jamais chargé d'aucune mission auprès de lui. C'est M. Jean Finot, directeur de la *Revue*, qui a présenté Bertelli à Bolo, et qui a remis à Bolo une lettre de recommandation pour Hearst. Bolo a-t-il parlé de M. Caillaux à Hearst, comme l'avance M. Lescouvé, sans en apporter de preuve ? C'est rien moins que sûr. Mais l'eut-il fait, en quoi cela engagerait-il M. Caillaux ? Ce n'est certes pas lui qui l'aurait chargé d'annoncer son prochain retour au pouvoir puis-

que à ce moment là et bien plus tard encore, il pensait disait et écrivait exactement le contraire. Ce sont d'autres noms que Bolo a prononcé devant Hearst. M. Bertelli a déposé qu'avant de quitter l'Amérique Bolo lui dit : « J'aimerais beaucoup être à même de montrer à mes amis *Poincaré et Briand* un papier prouvant que Hearst est francophile... » Phrase de bluffeur, sans portée. Mais en tout cas, ce n'est pas du nom de M. Caillaux que Bolo jouait auprès de Hearst.

Lorsqu'il revint en France, Bolo parla de Hearst à M. Caillaux, en en faisant un grand éloge et en se vantant d'avoir réussi à le rendre plus sympathique à la cause française. Plus tard il lui annonça par lettre la prochaine arrivée en France du journaliste américain. C'est alors que M. Caillaux lui répondit, usant d'une formule qu'il est difficile de trouver enthousiaste : « Très heureux de savoir que Hearst vient en France ; j'aurai plaisir à le rencontrer ».

\*  
\* \* \*

En Amérique, Bolo est allé chercher les millions nécessaires au *Journal*. L'accusation n'ose pas dire ce fut d'accord avec M. Caillaux. « Que Bolo, pour se faire verser des fonds, écrit M. Lescouvé, ait abusivement mis en avant comme emprunteur le nom du député de la Sarthe, ou de tel autre homme politique comme Charles Humbert, c'est fort possible ; la situation de M. Caillaux est déjà assez grave : nul ne l'accuse ici d'avoir touché les trente deniers de Judas ». Mais, cette déclaration faite, elle s'efforce immédiatement d'atteindre l'homme d'Etat par une de ces attaques obliques dont elle est coutumière. Sans doute M. Caillaux a tout ignoré, et on a abusé de son nom. Mais c'est lui qu'on a mis en avant ; c'est lui qui a servi de caution à Bolo ; c'est de lui qu'il s'agit dans les télégrammes de l'ambassadeur Bernstorff à son Gouvernement ; c'est sa prochaine accession au pouvoir qu'on y envisage ; c'est pour soutenir sa politique personnelle que l'Allemagne a versé les millions au *Journal*.

Encore une fois nous demanderons depuis quand on a le droit de rendre un homme responsable d'actes commis en dehors de sa volonté, en dehors même de sa connaissance. Dans quel article de nos Codes est-il écrit qu'un innocent sera frappé parce que d'autres ont été coupables ?

Même si M. Lescouvé présentait exactement les faits, de quel droit s'armerait-on contre M. Caillaux des men songes d'un aventurier, de la crédulité d'un diplomate allemand, des erreurs grossières du Gouvernement impérial ?

Même si les affirmations des accusateurs étaient justifiées, nous leur dirions : « Qu'importe à M. Caillaux ? Vous mêmes vous reconnaissez qu'on a abusé de son nom, qu'il a tout ignoré ! Alors, que lui reprochez-vous ? »

Mais les affirmations des accusateurs de M. Caillaux ne sont pas justifiées. Elles sont contredites par tous les témoignages et par tous les faits de la cause. Et ils ne peuvent l'ignorer.

« L'Allemagne, dit M. Bouchardon le 1<sup>er</sup> juillet 1918, n'a pas dû verser 10 millions à un simple aventurier sans être assurée en dehors des simples allégations de Bolo qu'il pouvait y avoir derrière ce dernier un personnage de premier plan ».

« Bolo, vulgaire aventurier, n'offrant aucune espèce de garantie, touche... la somme de 1.700.000 dollars », répète à son tour M. Lescouvé, le 29 octobre 1918.

Le Sénat des Etats-Unis a chargé son Comité des Affaires judiciaires de mener une enquête approfondie sur la propagande allemande aux Etats-Unis. Les témoignages ainsi recueillis ont été intégralement publiés et constituent une source de renseignements de tout premier ordre. Or, si l'on s'y reporte, on constate que l'Allemagne, qui a cherché à acheter de nombreux journaux américains, l'a fait sans s'occuper d'avoir des garanties, sans prendre de précautions d'aucune sorte. C'est ainsi qu'elle n'a pu acheter qu'un seul organe, sans aucune importance et d'un tirage infime, l'*Evening Mail*, et qu'elle n'a pas hésité à dépenser pour cette opération sans intérêt 1.600.000 dollars.

L'Allemagne n'était donc pas aussi difficile à satisfaire qu'on pourrait l'imaginer au premier abord. Mais est-il exact que Bolo n'apparaissait à ses yeux que comme un « vulgaire aventurier, n'offrant aucune espèce de garantie » ? Pas le moins du monde. On pourrait déjà noter que Bolo était l'ami du Khédive, qui en faisait le plus grand cas. Mais il y a plus à dire. Lorsqu'il prit le paquebot pour New-York, Bolo venait de signer, quelques jours auparavant, son contrat avec Charles Humbert au sujet du *Journal*. Il n'avait pas manqué d'emporter avec lui cette

pièce et quelle garantie les Allemands pouvaient-ils encore exiger après la production de ce document ? Bolo ne leur apportait pas seulement des allégations, il leur apportait un contrat ou, à côté de sa signature, se trouvait celle d'un « personnage de premier plan ».

Et en effet, c'est bien du nom de Charles Humbert que Bolo « joua » constamment. A son insu — et nous ne le disons pas seulement parce qu'il y a chose jugée, mais surtout parce que cela correspond à notre conviction — le sénateur de la Meuse a été mêlé continuellement aux tractations de Bolo.

C'est de M. Charles Humbert qu'il s'agit dans les télégrammes du comte Bernstorff. C'est lui « la personnalité éminente du pays en question », c'est lui que Bolo avait représenté comme « en train de chercher à emprunter 1.700.000 dollars ».

Qu'on prenne la déposition de l'homme qui, avec Hugo Schmidt, le représentant de la *Deutsche Bank* aux Etats-Unis et le comte Bernstorff, fut le plus directement mêlé à ces négociations, qu'on prenne la déposition de Pavenstedt et on y lira ces phrases qui lèvent définitivement tous les doutes :

Je me rendis à Washington et je racontai à l'ambassadeur toute l'histoire, et à mon retour, oh ! Bernstorff m'a dit que c'était très intéressant, qu'il connaissait naturellement de nom Charles Humbert, qu'il savait que c'était un homme de tout premier plan, un des principaux hommes politiques français, et que le *Journal* était un très grand journal. Il me dit que ce serait une chose très importante pour nous si nous pouvions faire quelque chose...

Et encore :

Bernstorff réfléchit et me dit que la somme était très considérable, il me demanda ce que je savais de Bolo. Je lui dis que je savais seulement qu'il était hautement recommandé et que son association avec Humbert naturellement était très intéressante à mes yeux, autant que j'en pouvais juger et que je connaissais Humbert parce que c'est un homme très connu.

Après cela, la cause est entendue.

Il n'en reste pas moins, s'écrie M. Caillaux dans son *Interrogatoire* du 11 juin 1919, que j'ai le droit de noter que Charles Humbert a bénéficié d'un non-lieu pour le fait d'intelligence

avec l'ennemi, qu'il a été acquitté sur la question de commerce avec l'ennemi, bien qu'il ait été partie au contrat Lenoir-Desouches, partie au contrat Bolo, bien que son nom ait été invoqué en Amérique, parce qu'on a jugé, très justement à mon sens, qu'il avait été dupe de ces divers personnages.

Et moi, qui n'ai rien su de l'affaire Lenoir, qui n'ai connu les tractations de Bolo avec Humbert qu'après l'ordre d'informer et par le sénateur de la Meuse, moi dont le nom n'a été prononcé à aucun moment, en Amérique, pas plus que dans l'affaire Schœller, je pourrais être l'objet d'un reproche quelconque, fut-il le plus vague ?...

Je me permets de dire que cela dépasse les bornes.

---

IV

### Les avertissements de Mme de Rochebrune

Un des reproches essentiels de l'accusation à l'égard de M. Caillaux est d'avoir continué à fréquenter Bolo alors qu'il aurait reçu sur lui des avertissements *très précis* qui auraient dû le mettre en garde. Parmi ces avertissements figurent ceux de Mme de Rochebrune.

Vous continuez, reproche M. Pérès à M. Caillaux, vos relations amicales et intimes avec Bolo sur la foi des renseignements du président Monier quoique depuis 1911 vous ayez eu l'occasion de recueillir des détails très précis sur les agissements de Bolo.

Ainsi, votre collègue à la Chambre, M. Boussetot avait reçu en Suisse, où il accomplissait une mission du Gouvernement, les confidences d'un personnage égyptien, Farry-Bey, et à Paris celles de sa maîtresse, Mme de Rochebrune, sur le compte de Bolo.

On ne peut sur ce point dénier quelque valeur au témoignage de Mme de Rochebrune qui est consigné dans une note remise par elle-même à M. Bezanet, le 23 juillet 1913.

Or, M. Boussetot affirme vous avoir mis au courant de l'incident vers juin 1916, dans les couloirs de la Chambre. Vous n'auriez attaché aucune importance à l'avertissement donné.

M. Boussetot est loin d'être aussi précis que le laisse entendre M. Pérès. Voici ce qu'il dit dans sa déposition :  
« J'ai dit un jour, et une seule fois, dans les couloirs de

la Chambre, à M. Caillaux, en substance ceci (ce devait être vers juin 1916) : « J'ai entendu parler de vous par « une dame de ma connaissance qui m'a d'ailleurs longuement causé (*sic*) d'un certain Bolo. » M. Caillaux, d'ailleurs, ne me parut pas ajouter d'importance à cette observation ».

M. Caillaux ne se rappelle pas cet incident ; mais il dit pourquoi, si l'avertissement lui a été donné, il n'a pu y attacher aucune espèce d'importance :

C'est que Mme de Rochebrune racontait que moi-même j'avais vu le khédivé, que Bolo était mon envoyé auprès de lui, qu'une autre personne servait d'intermédiaire entre le khédivé et moi. Comme aucun de ces faits me concernant n'était exact, je ne pouvais attacher d'importance aux allégations de cette femme. Toutes ces allégations m'étaient connues par l'intermédiaire de M. Briand (1).

Nous pourrions nous arrêter à cette réponse : on n'a pas le droit d'exiger qu'un homme ajoute foi à un avertissement qui contient sur lui-même les erreurs les plus grossières. Mais, ainsi clos en ce qui concerne directement M. Caillaux, l'incident Rochebrune ne l'est pas en lui-même. Il sera intéressant pour nos lecteurs de le connaître d'une façon plus complète, car il met en pleine lumière certains procédés... singuliers.

\*  
\* \*  
\*

Le 22 juillet 1915, M. Paul Benazet, député de l'Indre, rapporteur général du budget de la guerre, reçut à l'hôtel Crillon, où il logeait, la visite d'une dame Riffard, dite de Rochebrune, qui avait, disait-elle, des déclarations de la plus haute importance à lui faire. Elle lui parla longuement du Parti national égyptien — dont son mari, Mohamed-Farid bey, était le chef — du Khédivé, de la situation des Jeunes-Turcs. Elle l'entretint ensuite de négociations « depuis longtemps engagées en vue de la conclusion rapide de la paix entre la France et l'Allemagne et cela par des hommes qui agissent sans re-

---

(1) Interrogatoire du 23 mai.

lâche ». M. Benazet demandant des précisions, Mme de Rochebrune nomma M. Caillaux, qui avait vu le Khédive en Suisse en avril et mai 1915, et Bolo, qui allait également en Suisse, au nom de M. Caillaux. Suivirent de longs détails sur les agissements « de Caillaux et C<sup>ie</sup> ».

M. Benazet indiqua à Mme de Rochebrune qu'il ferait part de tout cela au Président de la République, et pour lui permettre de préciser ses allégations, la reçut encore le lendemain 23 juillet en présence d'un de ses amis.

Au Cours de cette entrevue fut rédigée, sous la dictée de Mme de Rochebrune, une note entièrement consacrée aux soi-disant relations de M. Caillaux avec le Khédive.

Le jour même, M. Bénazet raconta au Président de la République tout ce qui avait été dit. « Le Président de la République y a attaché une importance qui m'a paru très grande. Il m'a demandé de faire un rapport écrit que je remettrais ensuite en sa présence au Garde des Sceaux, ce qui fut fait le lendemain matin, quelques minutes avant la réunion du Conseil des Ministres » (1).

M. Briand ordonna une enquête. Faite par M. Laurent, préfet de police, elle établit qu'aux dates indiquées par la dénonciatrice, M. Caillaux ne pouvait être en Suisse, puisqu'il était en Amérique, ou que sa présence à Mamers était certaine. Quant au soi-disant intermédiaire, un valet de chambre anglais du Khédive, on ne put trouver sa trace ; on constata seulement que l'adresse donnée était fautive, le numéro indiqué pour la maison n'existant pas.

Que fut-il fait au sujet de Bolo ? A quels résultats aboutit l'enquête ? Nous n'en savons rien. Mais ce qui est certain, c'est que deux mois plus tard, le ménage Bolo obtint, sans la moindre difficulté, des passeports pour aller en Suisse (c'est au cours de ce voyage qu'il fit la connaissance de Mme Caillaux à Ouchy) ; c'est que six mois plus tard, Bolo obtint son passeport pour aller aux Etats-Unis ; c'est que quatorze mois plus tard, le Président de la République recut dans son cabinet Bolo, apprit qu'il allait en Espagne voir le Roi, et ne

---

(1) Déposition de M. Bénazet au procès Lenoir-Desouches-Humbert-Ladoux, 12 avril 1919.

souleva aucune objection ; c'est que, à la même époque, le Président de la République, ayant convoqué M. Charles Humbert à son cabinet, se « borna à lui faire cette remarque : — J'ai reçu la visite d'un nommé Bolo, qui m'a dit être votre bailleur de fonds, est-ce exact ? — M. Humbert reconnut le fait. — Est-ce avec lui que vous partez pour l'Espagne ? — Oui, me dit-il... » et M. le Président de la République, n'éprouva pas le besoin d'« avertir » M. Humbert de ce qu'il avait appris sur Bolo.

Dans ces conditions, que reproche-t-on à M. Caillaux, qui, *lui*, n'avait pas reçu les dénonciations Rochebrune, et qui ne disposait pas des moyens d'investigation du Chef de l'Etat et du Gouvernement ?

Trois détails encore, que nous ne commenterons pas. M. Boussetot, député de la Réunion, a été mis au courant de ces faits par une lettre de Mme de Rochebrune en date du 21 janvier 1916, puis par une nouvelle lettre du 18 juin (ce serait à la suite de cette lettre que M. Boussetot aurait parlé à M. Caillaux). Le 8 novembre 1918, au cours d'une visite, Mme de Rochebrune affirma à M. Boussetot que, lors de son entrevue du 22 juillet 1915 avec M. Benazet, celui-ci lui avait dit : « *Nous cherchons des armes contre le parti radical et radical-socialiste ainsi que contre son chef ; ce que vous me dites concernant M. Caillaux est des plus intéressants.* » Quelques jours plus tard, M. Boussetot amena Mme de Rochebrune chez M. Loucheur, et cette personne répéta la phrase devant le ministre. M. Benazet oppose à cela « le démenti le plus formel ». M. Boussetot maintient, sous la foi du serment, que Mme de Rochebrune lui a fait cette déclaration.

La lettre de Mme de Rochebrune à M. Boussetot, du 21 janvier 1916, contient la phrase suivante au sujet de l'entrevue du 23 juillet 1915 : « Il (M. Bénazet) me dit que le Gouvernement saurait reconnaître mes services et que je pourrais compter sur sa reconnaissance ». M. Bénazet disait vrai. Mme de Rochebrune fut nommée superintendante du personnel féminin à la pyrotechnie de Bourges « poste qu'auraient envié beaucoup de femmes d'officiers morts pour la France ».

Dernier point. A l'audience du 12 avril 1919 du procès Lenoir-Desouches-Humbert-Ladoux, Mme de Rochebrune affirma, sous la foi du serment, qu'écrivant le 12 novem-

bre 1915 à M. Charles Humbert, elle lui avait dénoncé Bolo comme un agent de l'Allemagne. Déclaration d'une extrême gravité, puisqu'elle permettait à l'accusation d'enlirer un argument capital contre le sénateur de la Meuse qui aurait signé malgré cet avertissement précis, son contrat du 30 janvier 1916 avec Bolo. Par deux fois, Mme de Rochebrune renouvela son serment à la barre. Et quelques instants plus tard, elle fut convaincue de faux témoignage, la défense de M. Humbert ayant produit les lettres originales où ne se trouvait pas une fois le nom de Bolo.

Certes, il sera nécessaire de tirer complètement au clair, devant la Cour de Justice, les incidents Rochebrune. Mais nous pouvons dire sans crainte d'être démentis par les faits, que ce sont d'autres que M. Caillaux qui seront à ce moment sur la sellette.

---

V

### Le voyage de Bolo en Espagne.

M. Pérès. — Vous avez dit — je reprends vos propres expressions — qu'aucun intérêt ne vous amenait chez Bolo, que vos relations étaient purement mondaines, tout en étant fort amicales, parce qu'elles ne reposaient ni sur la politique, ni sur les affaires. Si tel était le caractère de vos relations avec Bolo, comment se fait-il que vous vous soyez servi de lui comme d'une espèce d'ambassadeur auprès du roi d'Espagne ? (1)

Voici les faits. Ils sont extrêmement simples, et on comprend mal l'émotion de l'accusation.

En octobre 1916, M. Caillaux était en Italie. Il rentra à Paris le 3 novembre et vit Bolo dans le courant du mois. Bolo lui raconta qu'il s'était rendu en Espagne avec M. Charles Humbert, pour rencontrer le roi Alphonse XIII et l'interviewer : ce voyage s'était fait avec l'agrément du

---

(1) Interrogatoire du 23 mai 1919.

président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, et aussi du Président de la République, et même au dire de Bolo, ce dernier avait chargé les deux voyageurs d'une sorte de mission auprès du souverain. Bolo ajouta qu'au cours de la conversation, comme on passait en revue les principaux hommes politiques français, le roi avait indiqué que lors des émeutes de Barcelone en 1911, on avait arrêté des manifestants porteurs de cartes d'inspecteurs de la Sûreté générale française, et qu'il en avait conclu que c'était M. Caillaux, alors président du Conseil et ministre de l'Intérieur, qui était à l'origine de ces troubles.

« Naturellement, raconte M. Caillaux, je bondis en entendant cela : « Qu'est-ce que c'est que ces histoires ? dis-je ; je veux me défendre ! »

« Bolo m'assura que lui et Charles Humbert s'étaient récriés en protestant que ce fait ne pouvait être exact et que je serais certainement le premier à vouloir m'en expliquer avec Sa Majesté.

« Vous avez très bien fait, répondis-je, mais comme je ne puis aller voir le roi d'Espagne d'ici longtemps, je tiens à vous écrire de suite une lettre à ce sujet. Si vous avez l'occasion de la faire tenir au roi, vous me ferez plaisir. »

M. Caillaux écrivit alors à Bolo la lettre suivante, où il s'élevait contre les calomnies dont on l'avait chargé auprès du roi d'Espagne :

Chambre des  
Députés

Paris, le 3 décembre 1916

Mon cher Ami,

Je serai très heureux de donner suite au projet que vous avez formé. Il me sera fort agréable de rencontrer Sa Majesté puisqu'Elle veut bien y consentir.

Je vous remercie également d'avoir réduit à néant les stupides racontars qu'on avait faits au Roi. Vous me connaissez assez, vous me savez assez soucieux de ma dignité, assez conscient de ma tradition et de mes origines de vieille bourgeoisie française avec apports de noblesse pour ne pas être persuadé qu'il est des procédés auxquels je ne descends pas. Une dernière précision sur ce point : vous m'avez dit qu'il y a eu, en 1911, des troubles à Barcelone où des Français étaient impliqués. J'ai ignoré ces troubles. Je les ignore en-

core. Je ne m'abaisserai pas à appuyer ces affirmations de ma parole d'honneur.

En Espagne comme ailleurs certaines gens ont répandu la calomnie à pleines mains, d'autant plus redoutable qu'elle est plus difficile à saisir. Nul ne peut mieux que vous, mon cher ami, qui jouissez d'une si légitime confiance au-delà des monts, mettre le pied sur ces vilénies que j'ai peut-être eu le tort de trop dédaigner du haut de ma droiture et de mon honnêteté.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments les meilleurs

J. CAILLAUX.

On remarquera que la première phrase appuie la déclaration de M. Caillaux que c'est en dehors de lui que Bolo avait formé le projet de le faire rencontrer avec le roi d'Espagne.

La lettre fut effectivement remise par Bolo, au cours d'un voyage qu'il fit à Madrid en décembre 1916, à M. Lopez-Monís, préfet de Saint-Sébastien, et ce dernier la fit connaître au roi.

Voilà toute l'histoire; on voit qu'elle est des plus minces. Jamais sans doute personne n'y eut attaché la moindre attention, si un témoin entendu à l'instruction et au cours des débats du procès Humbert. M. le colonel Denvignes, n'avait prétendu apporter l'impression personnelle du roi Alphonse sur la visite que lui avaient faite Bolo et M. Humbert. Voici en quels termes :

Etant attaché militaire en Espagne, j'ai reçu du roi d'Espagne quelques indications n'ayant rien de confidentiel sur un voyage que M. Humbert et Bolo auraient fait en Espagne. Cette conversation remonte à 18 mois environ. C'est le roi qui parle : « Il y a un an environ, c'est-à-dire en octobre 1916, je reçus, à Saint-Sébastien, la visite d'un sénateur français et de M. Bolo. La conversation s'est divisée en deux parties... Dans la deuxième partie, on a passé en revue certaines personnalités politiques françaises, on a parlé notamment de M. Caillaux. M. Humbert m'a donné l'assurance que M. Caillaux professait pour mon pays et pour ma personne les sentiments de la plus vive sympathie. Cette assertion m'a un peu étonné car M. Caillaux ne passait pas pour être un de mes amis. M. Humbert m'a donné plusieurs fois cette assurance, et Bolo qui se trouvait à côté de lui a confirmé tous ses dires. J'ai eu l'impression, dit le roi, que le principal motif de ce voyage n'était autre que cette réconciliation avec M. Caillaux. J'ai eu l'impression, dit le roi, que M. Caillaux, qui pouvait revenir au pouvoir d'un moment à l'autre, voulait effacer, par une dé-

marche courtoise, certaines paroles plus ou moins tendancieuses qu'on lui prêtait à mon sujet.

Quand bien même cette version serait intégralement exacte, de quel pourrait-on incriminer M. Caillaux? D'avoir désiré revenir au pouvoir? C'est le droit de tous les hommes politiques, et combien s'en privent? D'avoir désiré détruire dans l'esprit d'un chef d'Etat voisin l'effet de certaines calomnies? Il faudrait au contraire l'en féliciter. A moins que maintenant il ne soit du devoir de tout chef de Gouvernement de mépriser, bafouer et blesser les chefs d'Etat neutres ou même alliés... D'avoir usé pour cette mission des bons soins de M. Charles Humbert et de Bolo? Mais M. Charles Humbert, sénateur, vice-président de la commission sénatoriale de l'armée, dont M. Clemenceau était le président, était alors à l'apogée de sa popularité. Quant à Bolo...

Quant à Bolo, personne à ce moment ne suspectait son honorabilité, sauf justement ceux qui pouvaient l'empêcher d'aller en Espagne et qui l'ont laissé partir.

Qu'on lise cette note du ministre des Affaires Etrangères, qui était alors aussi président du Conseil des Ministres, M. Briand :

Ministère des Affaires  
Etrangères

—  
Direction  
des

Affaires Politiques et  
Commerciales

—  
Europe

République Française

Paris, le 27 Septembre 1916

SECRET

Le Président du Conseil  
Ministre des Affaires Etrangères  
à Monsieur le ministre de l'Intérieur  
(Sûreté générale)

Pour faire suite à ma dépêche du 29 mai et en me référant à votre communication du 24 juin dernier, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli la copie d'une note de M. Grant Duff, ministre d'Angleterre à Berne, concernant la participation du nommé Bolo à un projet d'achat de journaux français par l'Allemagne.

Pour le Président du Conseil,  
Ministre des Affaires Etrangères et par ordre,  
le Ministre plénipotentiaire,  
adjoint au Directeur des Affaires Politiques et Commerciales,  
*signé* : Illisible.

Et malgré cela, le Ministère des Affaires Etrangères laisse délivrer à Bolo, sans la moindre hésitation, un passeport pour aller rendre visite à un souverain, qu'il convenait pourtant d'être attentif à ne pas froisser.

Qu'on relise ce passage de la déposition du 17 février 1919 (1) du Président de la République :

Quelques jours auparavant, M. Henri Cain m'avait amené Bolo, que je n'avais jamais vu, mais contre qui j'étais en garde, par suite d'un certain nombre de renseignements inquiétants déjà recueillis sur son compte... Je me suis borné à l'écouter et à l'observer; *il m'a fait mauvaise impression et m'a laisser d'autant plus d'inquiétude dans l'esprit*, que, sans doute pour donner le change, il m'a raconté que pendant la guerre, il était allé en Suisse où il avait vu l'ancien Khédive et en Amérique où il avait rencontré M. Hearst. Il prétendait que le Khédive et M. Hearst étaient tous deux des amis méconnus de la France... *J'étais donc en défiance contre Bolo...*

Et encore ce passage de la déposition complémentaire de M. le Président de la République, du 11 avril 1919 :

...Lorsque M. Henri Cain m'a amené Bolo en 1916, je n'avais amais vu celui-ci avec lequel je n'avais jamais eu aucune relation et dont M. Charles Humbert ne m'avait jamais parlé, *mais j'avais déjà eu des renseignements inquiétants sur son compte*. Dès 1915, M. Bénazet m'en avait donnés. Je l'avais prié de communiquer ses rapports à M. Briand alors Garde des Sceaux; il l'avait fait; M. Briand m'avait dit avoir ensuite ouvert une enquête; elle n'avait rien produit.

Plus tard, j'avais encore vu passer d'autres informations qui m'avaient frappé. *Je restais inquiet...* J'ai reçu Bolo très intentionnellement, précisément à cause des inquiétudes que j'avais à son sujet. Je me félicite hautement d'avoir pris ce parti. *Les propos qu'il m'a tenus sur le Khédive et sur Hearst ont fixé mon attention...*

Et M. le Président de la République, qui avaient ces renseignements et ces doutes, dont *l'attention était fixée*, convoque M. Charles Humbert pour lui parler de son voyage et de Bolo. Mais il ne le met pas en garde. Il ne lui dit pas : Attention! Il le laisse partir en cette compagnie qui pouvait devenir si compromettante. Il

(1) Luc à l'audience du 8 avril 1919, du procès Humbert.

laisse Bolo se rendre auprès du roi d'Espagne. M. le Président de la République a donné les raisons de son silence : manque de certitude, intérêt de la découverte de la vérité, que la moindre imprudence pouvait rendre impossible. Fort bien. Mais si ceux qui étaient renseignés entendaient garder le secret sur leurs inquiétudes, de quel droit pourrait-on se tourner maintenant contre ceux qui n'ont rien su ?

\*  
\* \* \*

Ainsi, même si M. le Colonel Denvignes avait, dans sa déposition, donné une image fidèle de la réalité, on ne saurait formuler contre M. Caillaux le moindre reproche.

Mais M. le Colonel Denvignes s'est trompé. On ne veut pas croire qu'il ait cherché, dans une attaque contre un inculpé, la revanche de ses déboires personnels. Mais on peut dire qu'il fut aussi... imaginatif comme témoin que... léger comme attaché militaire. Les faits et les témoignages recueillis lui donnent le démenti le plus formel.

M. Caillaux n'a pas vu M. Humbert durant toute l'année 1916 ; il n'a pas vu Bolo avant le voyage, qu'il n'a pas connu. Il n'a donc pu les charger d'aucune mission. Quant à croire que Bolo et M. Humbert aient, de leur propre autorité, formé le projet de réconcilier M. Caillaux et le roi, passe peut-être pour Bolo ; mais pour M. Humbert les relations qu'il avait avec M. Caillaux rendent une telle supposition ridicule. Sa déposition est d'ailleurs formelle :

Le Général Denvignes a dû se tromper, en rapportant comme il l'a fait les paroles du roi. Je n'ai pas vanté les mérites de M. Caillaux plus que ceux de tout autre homme d'Etat français.

J'affirme que M. Caillaux n'était pas de mes amis, que je ne l'ai pas vu en 1916, que Bolo ne m'avait chargé d'aucune mission l'intéressant, et que mon voyage en Espagne ne le concernait nullement.

M. Humbert indiqua qu'un témoin pourrait apporter toute la lumière sur cette conversation : M. Lopez-Monis, ami personnel du roi Alphonse, directeur de l'Instruction publique à Madrid, et qui à l'époque préfet de Saint-Sébastien, avait assisté à l'entretien. M. Lopez-Monis

fut interrogé par commission rogatoire le 30 avril 1919. Après sa déposition, plus aucun doute ne saurait subsister. Il indiqua de la façon la plus nette (1) qu'il parlait après avoir consulté son souverain et en complet accord avec lui. Il raconta longuement la conversation, en faisant nettement ressortir qu'elle avait essentiellement roulé sur la guerre, et l'effort de l'industrie de guerre française. Il ajouta ensuite :

Il y a un point relatif à M. Caillaux sur lequel diffèrent les versions que le Général Denvignes et M. Humbert ont données de l'entrevue de ce dernier et de Bolo avec Sa Majesté. Voici ce dont je me souviens à ce sujet. M. Humbert parlait à Sa Majesté de la grande estime que le Président de la République avait pour lui. De là, il passa à l'idée élevée que les hommes politiques se faisaient du souverain, et ce dernier montra qu'il était au courant de la situation et des idées de chacun d'eux. Lorsqu'on parla de M. Caillaux, qui était considéré en Espagne comme peu ami de notre pays et même de notre roi, M. Humbert déclara qu'il ne connaissait pas la phrase qu'on attribuait en Espagne à M. Caillaux : « Il faut traiter les Espagnols à coups de fouet ». M. Humbert nia également la véracité de la supposition d'après laquelle l'ex-président du Conseil aurait favorisé les émeutes de Barcelone en 1911, et fit l'éloge de la compétence financière de M. Caillaux, étant approuvé sur ce sujet par M. Bolo. Pendant l'entrevue du Monte Igueldo, je ne me rappelle pas d'autres allusions à M. Caillaux...

Tout ce récit corrobore exactement la déposition de M. Humbert. C'est au cours d'une conversation générale sur les hommes politiques français que le roi parla le premier de M. Caillaux, en lui attribuant des sentiments contre l'exactitude desquels M. Humbert protesta vivement. Quant aux « impressions » du roi recueillies par M. Denvignes, M. Lopez-Monis n'en souffle mot, ce qui est un démenti courtois, mais net.

---

(1). — M. LOPEZ-MONIS : Il ne me paraissait pas naturel de remettre (la lettre de M. Caillaux pour le Roi à la justice française) sans y être sollicité, en dehors des scrupules naturels que j'éprouve à faire connaître un document qui, en réalité, ne m'appartient pas. Invité maintenant expressément à le faire, devant le désir des autorités françaises d'une part, et les indications très qualifiées des personnes dont je dois respecter le jugement... »

Ajoutons, pour terminer, que M<sup>r</sup> de Moro-Giafferi, avocat de M. Humbert, ayant fait demander, à une source autorisée, des renseignements précis sur l'interprétation du colonel Denvignes, le ministre des Affaires Étrangères, après avoir transmis cette requête à l'ambassadeur de France à Madrid, M. Alapetite, répondit en ces termes :

M. Alapetite me répond aujourd'hui qu'après avoir conféré avec le comte de Romanones (président du Conseil des Ministres d'Espagne) il lui parait, comme à ce dernier, qu'*il n'y a pas à faire suite à la déposition du Général Denvignes.*

Ce qui, en un français moins diplomatique, signifie : il n'y a pas lieu de tenir compte des allégations du colonel, ex-général, Denvignes.

---

## VI

### La fondation du « Pays »

M. Lescouvé, dans son réquisitoire introductif, semble attacher une grande importance à ce qu'on peut appeler l'incident de la fondation du journal *le Pays*. Cherchant des fonds pour cet organe, M. Dubarry a été trouvé M. Caillaux, qui s'est récusé. Mais à la suite de cette conversation, M. Dubarry a été solliciter Bolo, qui lui a promis « une carte de visite » de 100.000 francs. M. Lescouvé, pour grossir le fait, dit qu'il s'est produit vers mars-avril 1917, lorsqu'une information était déjà ouverte contre Bolo, et que c'est M. Caillaux qui a désigné Bolo à M. Dubarry. La première précision n'est pas exacte : c'est à la fin du mois de novembre 1916 que se situe cette conversation. Or, à cette date, aucune information n'était ouverte, et si le gouvernement avait, depuis juillet 1915, des renseignements défavorables sur Bolo, si M. le Président de la République avait senti, à la suite de la visite de Bolo, ses soupçons se confirmer, ces renseignements et ces soupçons étaient tenus soigneusement secrets, et M. Caillaux, pas plus que M. Humbert, pas plus que le monde de la politique ou de la presse, n'avait aucune raison de se méfier de Bolo. Qu'importe alors que M. Caill-

laux ait le premier désigné Bolo à M. Dubarry, comme le croit ce dernier, comme le soutient M. Lescouvé, ou au contraire que M. Dubarry ait demandé de son propre mouvement : « Et Bolo ? » comme l'affirme M. Caillaux ? Toutes les observations que nous avons faites pour le voyage de Bolo auprès du roi d'Espagne et la lettre de M. Caillaux valent pour cet incident, qui perd tout intérêt.

Les 100.000 francs ne furent d'ailleurs pas versés par Bolo. M. Dubarry recueillit sur lui certains renseignements défavorables, et préféra ne pas donner suite. Vers le début d'avril 1917, il vint avertir M. Caillaux de sa résolution et celui-ci lui aurait répondu : « Faites ce que vous voudrez, vous avez peut-être raison. » Une information était ouverte à ce moment contre Bolo. M. Caillaux, tout en ne la prenant guère au sérieux — nous verrons pourquoi — en tenait cependant compte ; il convenait d'être prudent, et il ne détourna pas M. Dubarry de l'être. Quoi de plus naturel ? Et qu'y a-t-il dans toutes ces anecdotes, que nous sommes bien obligés de passer en revue, puisque l'accusation s'y attache longuement, qui puisse constituer « les éléments de faits » venant à l'appui de l'inculpation *d'attentat à la sûreté de l'Etat*, qui, depuis vingt-et-un mois, sert de prétexte à maintenir M. Caillaux en prison d'Etat ?

---

## VII

### Après l'inculpation de Bolo

Dans son *Réquisitoire* introductif du 29 octobre 1918, M. Lescouvé écrit ce qui suit :

En janvier 1917, un ordre d'informer contre Bolo pour haute trahison est signé par le Général gouverneur militaire de Paris.

M. Caillaux ne l'ignore pas : cela ne l'émeut en aucune façon ; les relations affectueuses continuent.

Au magistrat accusateur, c'est le magistrat instructeur qui se chargera de donner le démenti nécessaire :

M. PÉRÈS. — Quand au mois de février 1917 Bolo est inculpé, vous avez cessé de le voir pendant son séjour au Grand-Hôtel, mais à son retour chez lui, rue de Phalsbourg, il n'est pas douteux que vous avez repris vos relations avec lui, rassuré, avez-vous dit, par des membres du Gouvernement qui déclaraient que c'était là une affaire politique montée pour atteindre certains hommes.

M. CAILLAUX. — C'est exact.

Il y eut en effet trois phases entre l'inculpation (3 février 1917) et l'arrestation de Bolo. Au début, Bolo dut loger au Grand-Hôtel où, sans être arrêté, il était étroitement surveillé par la police. Au bout de quelques semaines, on le laissa retourner chez lui, et vivre comme il l'entendait. Quelque temps plus tard, il fut même autorisé à se rendre en auto à Biarritz, à deux pas de la frontière espagnole. Puis, en été, on le rappela à Paris, et il dut rester au Grand-Hôtel jusqu'au moment de son arrestation.

M. Caillaux n'a pas eu de relations avec Bolo quand il était au Grand-Hôtel. Il a recommencé à en avoir quand Bolo a pu rentrer chez lui et aller à Biarritz. Il a définitivement rompu quand la justice militaire a obligé Bolo à revenir au Grand-Hôtel.

Voilà un homme, a exposé M. Caillaux, qu'on soupçonne d'avoir reçu de l'argent allemand — les faits ont démontré qu'on ne se trompait pas. Cependant on le laisse en liberté; il a toute latitude pour aller à Biarritz, à deux pas de la frontière. Chez lui continue à fréquenter le premier magistrat du pays après le premier président de la Cour de cassation, M. le premier président Monier. De hauts fonctionnaires, dont je ne veux pas citer les noms ici, lui rendent visite. Et moi, qui ai cessé toutes relations avec lui tant qu'il n'est pas rentré à son domicile, quand j'apprends qu'il est revenu rue de Phalsbourg, qu'il se rend à Biarritz, qu'il reçoit chez lui MM. Meunier-Surcouf, Hennessy, le premier président de la Cour d'appel, le préfet des Basses-Pyrénées, etc..., pourquoi aurais-je commis une lâcheté, un acte de pusillanimité en continuant à ne pas le voir?

Si j'avais eu quelque chose à me reprocher, je me serais bien gardé de renouer mes relations, j'aurais rompu immédiatement pour éviter tout soupçon, mais comme je me sentais très sûr de moi, comme les membres du Gouvernement me déclaraient que l'affaire ne leur paraissait pas grave, je n'ai pas persévéré dans ma première attitude. Nul doute que si

je l'av  
viral

Not  
procè  
la jus  
gram  
sions  
de ré  
d'acco  
cette  
les d  
fut ar  
gnage  
ques  
public

Le  
Cham  
phrase  
formé  
qu'il r  
royale  
lette f

M. V  
reprise  
ment d  
la Gu  
la Guen  
trois ou  
décision  
renseig  
jusqu'a

Le r  
procès  
à la be  
qu'il a  
déposit  
l'ancie  
Morne

je l'avais fait, si j'avais agi autrement que j'ai agi, on découvrirait dans ma réserve un aveu de culpabilité.

\* \* \*

Nous ne ferons pas ici l'histoire de l'instruction du procès Bolo. Nous rappellerons simplement que, tant que la justice militaire n'a pas été en possession des télégrammes Bernstorff et Pavenstedt, tant que les commissions rogatoires envoyées aux Etats-Unis n'ont pas donné de résultats, l'instruction a traîné, tout le monde était d'accord pour dire : « On ne trouve rien. Il n'y a rien dans cette affaire », et que le lendemain même du jour où les documents d'Amérique sont arrivés à Paris, Bolo fut arrêté. Nous ferons appel à deux sortes de témoignages pour l'établir. Nous montrerons ensuite par quelques exemples quel était le sentiment général dans le public dit « très bien informé ».

\* \* \*

Le 14 décembre 1917, à la commission des Onze de la Chambre, comme M. Caillaux venait de prononcer la phrase suivante : « Lorsque le ministère Painlevé s'est formé, M. Painlevé, M. Besnard, M. Ribot déclaraient qu'il n'y avait aucune charge contre Bolo et tous prévoient l'ordonnance de non-lieu imminente », M. Violette fit la remarque suivante :

M. Violette. — J'ai entendu parler, en effet, à diverses reprises, au Conseil des Ministres, en fin juillet et commencement d'août de l'affaire Bolo. Quelqu'un pressait le ministre de la Guerre de prendre une décision et le ministre de la Guerre répondait — je lui ai entendu faire cette réponse à trois ou quatre reprises — : « Mais il ne peut être pris aucune décision dans l'affaire Bolo tant que nous n'aurons pas reçu les renseignements demandés en Amérique ; il n'y a rien là-dedans jusqu'à présent et le rapporteur envisage le non-lieu. »

Le rappel de cette interruption au cours des débats du procès Bolo amena la comparaison de M. Maurice Violette à la barre des témoins le 12 février 1918. Il confirma ce qu'il avait dit à la Commission des Onze. A la suite de sa déposition, un échange d'explications s'engagea entre l'ancien ministre et le commissaire du Gouvernement Mornet, et ce dernier prononça ces phrases si nettes :

- *Fin août 1917*, le Parquet (du 3<sup>e</sup> conseil de guerre) estimait que, devant la faiblesse de l'accusation, il était impossible de procéder à l'arrestation. Tout était soudé à l'arrivée des commissions rogatoires d'Amérique ; si elles ne rendaient pas, il n'y avait plus rien.

\* \* \*

Déposant au procès Lenoir-Desouches-Humbert-Ladoux, M. Paul Painlevé, ancien président du Conseil des Ministres, fit, sur le sujet qui nous préoccupe, une déclaration d'une netteté absolue, dont on peut dire qu'elle met fin à toute discussion, et constitue la justification absolue de la thèse de M. Caillaux :

Il faut se mettre dans l'état d'esprit où on était alors et pas dans l'état d'esprit de maintenant...

... Lorsque les télégrammes de Pavenstedt... sont enfin parvenus et ont éclairé l'instruction, à ce moment là l'affaire Bolo changeait de face. Mais jusque là, il faut bien le dire et je ne crois pas défigurer la vérité en le disant, jusque là la plupart de ceux qui avaient eu à connaître de l'affaire Bolo, ne voyaient pas la gravité tragique qu'elle a prise par la suite. On était en présence de dénonciations d'un homme d'une moralité plus que décriée, et justement décriée, à savoir de cet Egyptien, qui était un espion avéré de l'Allemagne. On était en présence d'allégations concernant l'argent américain, et Bolo passait pour avoir, depuis des années, manié des millions en Amérique. On avait entre temps, pour se faire une idée, à se dire que cet argent avait été, en réalité, dépensé — le rapport Doyen en témoigne — dans les journaux qualifiés de jusqu'aboutistes, de sorte que l'affaire Bolo, avant l'arrivée des dépêches de Pavenstedt, ou plutôt avant les révélations apportées par ces dépêches, ne prenait pas du tout le caractère qu'elle a pris par la suite...

\* \* \*

M. Ribot, président du Conseil, ayant le 29 août 1917 demandé à la justice militaire des explications sur la lenteur de l'instruction menée contre Bolo, le commissaire du Gouvernement Mornet adressa le 3 septembre 1917 un rapport d'ensemble sur l'état de l'affaire Bolo, dont nous extrayons quelques phrases :

... L'information a-t-elle donné des résultats permettant d'envisager l'arrestation? Non. Les perquisitions sont demeurées infructueuses...

... A supposer qu'une mesure privative de liberté eût été

prise dès le premier jour à l'égard de Bolo, les résultats de l'enquête italienne étaient de nature à motiver aussitôt sa mise en liberté provisoire.

... On chercherait vainement dans l'énumération de l'emploi des fonds de Bolo l'indice quelconque d'une campagne pacifiste à mener soit dans la presse, soit sur tout autre terrain.

... De nombreux témoignages ont été recueillis... Aucun n'a apporté l'ombre d'une preuve à la charge de Bolo.

... En résumé, jusqu'à présent, l'enquête n'a rien apporté à l'appui des allégations contenues dans le rapport de Berne. Sur un point important au contraire, celui relatif au chèque Cavallini, elle a démontré la fausseté des allégations de ce rapport.

Non seulement on ne prouve pas que Bolo ait cherché à alimenter une campagne pacifiste, mais on constate qu'il a mis six millions au *Journal* qui est tout le contraire d'un organe pacifiste.

Restent les résultats des commissions rogatoires envoyées en Suisse et en Amérique. Il est douteux que celle de Suisse puisse être exécutée. Par contre, le sort de l'inculpation dépend encore en partie des résultats des recherches prescrites dans les banques de New-York.

\* \* \*

On voit par ces témoignages officiels irrécusables quelle était la situation de l'affaire Bolo jusqu'en septembre 1917. Voyons maintenant, par deux exemples, l'état de l'opinion publique la mieux informée.

Parlant, au procès Humbert, de lettres qu'il a écrites à Bolo en août 1917, M. Monier s'est exprimé en termes qu'il convient de rapprocher de ceux qu'a employés M. Painlevé et que nous avons relatés plus haut :

M. MONIER. — Je participais à ce moment-là, au mois d'août 1917, à la confiance générale, à la croyance générale. A partir de quand ai-je vu ma confiance s'en aller ? A partir du cablogramme d'Amérique. En effet, il me fallait autre chose que ce qui existait alors dans les dossiers, et je croyais alors, comme tout le monde, que Bolo parviendrait facilement à se justifier.

Et plus loin :

M<sup>e</sup> DE MORO-GIAFFERI. — Le témoin vient de dire : L'instruction alors n'avait rien découvert, et l'on n'avait encore aucune raison de suspecter l'origine des fonds. Ce sont bien là vos paroles ?

M. MONIER. — D'une façon générale, l'opinion de tous au Parlement, dans le monde, parmi les magistrats, était conforme à cela. C'était une donnée.

Après un témoignage, un fait : Au mois d'août 1917, M. Georges Mandel, actuellement directeur du cabinet de M. Georges Clemenceau, président du Conseil, acceptait de déjeuner avec Bolo dans un restaurant de Bordeaux. Mieux, il sollicitait de lui une lettre de recommandation auprès de M. le général Quiquandon, commandant la 18<sup>e</sup> région, lettre où Bolo annonça au général que M. Mandel lui servirait, le cas échéant, de *paragrêle*.

\* \* \*

Mais, dit l'accusation à M. Caillaux, vous, vous auriez du être plus méfiant, parce que vous aviez reçu la visite, en mars 1916, de M. Mouthon, directeur-adjoint du *Journal*, et que celui-ci vous avait communiqué les renseignements qu'il avait recueillis en Suisse, c'est-à-dire la substance du rapport de Berne, première édition du rapport Zaddig-Pacha-Casella.

En fait, M. Mouthon est venu voir M. Caillaux non en mars-avril, mais, semble-t-il bien, au mois de juin. Il lui dit que la source de ses renseignements était Saddik-Pacha, ce qui était suffisant pour les rendre suspects (1), et en effet M. Caillaux put constater immédiatement que tous les détails qui se rapportaient à lui étaient intégralement faux. Quelle confiance pouvait-il prêter à ce roman-policier dont celles des allégations qu'il pouvait vérifier étaient controuvées ?

M. Monier reçut les mêmes confidences de M. Mouthon, fit les mêmes constatations que M. Caillaux : « Tout ce qui était indiqué dans ce document était faux me concernant », et aboutit à la même conclusion : « Connaissant alors, par les notions que je possédais et que M. Mouthon pouvait confirmer sur la véracité de l'informateur, ce qu'il pouvait en être, voyant dans ce rapport un tissu de faussetés me concernant, je lui dis : « C'est « un rapport qui n'est pas vrai. »

(1) « Youssouf pacha Saddik, dont la fourberie, dit la Sûreté générale, est bien connue, et qui fait des faux serments sur le Coran », écrit M. Mornet dans son rapport du 3 septembre 1917.

Ajoutons enfin que ce fameux rapport, qui aurait dû convaincre M. Caillaux, est celui dont M. Mornet, dans son rapport du 3 septembre 1917, constate qu'il est formellement contredit, en ses allégations essentielles, par l'enquête menée en Italie !

---

### VIII

#### Les sollicitations et les révélations de Bolo

Nous venons de reprendre pas à pas tous les faits que révèle l'accusation au sujet de Bolo, tous les incidents minuscules ou ridicules dont elle prétend s'armer contre l'ancien président du Conseil. On trouvera peut-être que nous avons accordé trop d'importance à des allégations qui ne méritaient que le mépris. Mais nous avons pensé qu'il convenait de ne rien laisser dans l'ombre, et qu'à dédaigner quoi que ce soit, on nous accuserait de fuir la discussion. On a pu voir, par ce long exposé, la nature des relations de M. Caillaux avec Bolo : pas de relation d'affaires, pas de relation politique, pour reprendre l'expression du député de la Sarthe. A ceux qui douteraient encore de l'exactitude absolue de ces affirmations, les faits qu'il nous reste à exposer enlèveront toute hésitation.

\* \* \*

Dès qu'il fut arrêté, Bolo adressa à M. Caillaux des appels suppliants. Il espérait que l'ancien président du Conseil pourrait et voudrait le sauver, et il lui demanda par des lettres qu'il n'est pas utile de reproduire ici, d'intervenir auprès des autorités gouvernementales, et aussi d'écrire en sa faveur au roi d'Espagne. A toutes ces sollicitations, à toutes ces supplications, M. Caillaux opposa le silence ou le refus le plus catégorique.

Si les relations de M. Caillaux et de Bolo eussent été autres que nous l'avons dit, Bolo, au lieu de supplier, n'eût-il pas menacé, n'eût-il pas essayé d'obliger l'ancien ministre de le sauver en le menaçant de le compromettre ? Mais il ne pouvait pas le faire, car leurs relations

avaient été absolument anodines. « Il n'avait pas barre sur moi, » a dit M. Caillaux.

\* \* \*

On dira : à ce moment Bolo ne désespérait pas. Il croyait être acquitté. Il ne voulait pas rendre toute intervention de M. Caillaux impossible par une menace devant laquelle, il le savait, l'ancien ministre se serait cabré.

Cet argument est un sophisme qui ne supprime pas le fait : M. Caillaux a refusé. Mais admettons-le. Il vint un moment où Bolo n'avait plus rien à ménager. Il vint un moment en effet où il ne ménagea plus rien. C'est alors que, dans des conditions qui seront sans doute examinées par la Cour de Justice, Bolo, condamné à mort, à la veille de marcher au poteau, fit ses fameuses « révélations ».

Ces révélations, quelles furent-elles ? Les voici, telles que M. Bouchardon les a rapportées, le 15 avril 1918, à M. Caillaux :

Nous vous donnons connaissance dans leur texte intégral des révélations que Bolo a demandé à faire. Il en résulte :

1<sup>o</sup> Qu'à votre demande, Bolo aurait versé en avril 1914, 30.000 francs au « Bonnet Rouge », et vers 1916, 10 000 francs au « Journal du Peuple » ;

2<sup>o</sup> Que vous auriez fait payer par Bolo à Dubarry 100.000 francs pour le « Pays » au moment de la fondation de cette feuille ;

3<sup>o</sup> Que vous auriez également demandé à Bolo, au moment des grèves de 1917, de vous avancer 200.000 francs pour souder des bandes de grévistes.

Bolo se serait refusé à collaborer à l'œuvre révolutionnaire que, d'après lui, vous auriez voulu entreprendre ;

4<sup>o</sup> Au cours d'une conversation en voiture, en 1917, vous lui auriez expliqué que vous aviez des embarras d'argent, et vous auriez ajouté : « pourtant, j'ai un crédit de 75 millions de francs en Allemagne » ;

5<sup>o</sup> Qu'en août ou septembre 1915 Abbas-Hilmi aurait dit à Bolo comment Cavallini, qu'il dénommait « le vieux », était en pourparlers dans l'intérêt de l'Allemagne avec diverses personnalités, dont vous ;

6<sup>o</sup> Que pendant la quinzaine de Pâques 1917, vous vous seriez rendu à Lugano où vous auriez eu des entrevues avec de hautes personnalités allemande, Von Bulow et Erzberger ; vous auriez agi pour le compte du Kronprinz ;

7° Que vous auriez voulu — à cet égard, les révélations de Bolo sont complétées par celles de sa femme — profiter du mouvement gréviste de 1917 pour provoquer une révolution. Vous aviez 6 000 hommes tout prêts à marcher. Vous deviez attendre prudemment à Mamers les progrès de l'émeute et paraître ensuite en libérateur, les mains nettes. Votre projet était de faire arrêter et exiler le Président de la République;

8° Que vous auriez voulu provoquer également en Italie un mouvement révolutionnaire; vous auriez fait à ce sujet chez Bolo, devant le Commandant Garibaldi, des confidences significatives. D'autre part, vous auriez demandé à Jean de Bonneton s'il connaissait un prélat de premier ordre.

Bolo révèle encore une série de faits qui se résument de la façon suivante: c'est d'accord avec vous qu'il aurait tenu le Khédivé au courant du procès de Madame Caillaux par des télégrammes chiffrés; vous lui auriez fait savoir que vous aviez acheté à bon compte les voix de plusieurs jurés. Il prétend enfin avoir su par vous que Malvy versait 100.000 francs par an au « Bonnet Rouge ».

L'enquête la plus minutieuse fut faite pour vérifier ces allégations, qui furent reconnues unanimement mensongères, et dont certaines méritaient seulement « un haussement d'épaules ».

Le même jour, Bolo fut confronté avec M. Caillaux. Les répliques suivantes furent échangées:

M. Bouchardon. — Qu'avez-vous voulu dire exactement en indiquant que M. Caillaux ne pouvait pas refuser une signature, une estampille ou une lettre?

Bolo. — Parce qu'il savait que je connaissais toutes ses turpitudes.

M. Caillaux. — Si je ne me trouvais en présence d'un homme dans la situation où est M. Bolo, je n'aurais pas d'expressions assez violentes pour répondre, mais il me suffit de situer le mot dont il vient de se servir en face de la puérilité et du ridicule de ses affirmations.\*

Et celles-ci:

M. Bouchardon. — S'il existe un secret entre vous et M. Caillaux, nous vous demandons, au point où en est l'affaire, de ne rien cacher à la justice, le moment est venu de tout dire.

Bolo. — *C'est ce que j'ai fait. Je ne sais pas autre chose que ce que j'ai révélé.*

Viendra-t-on dire maintenant, comme M. le capitaine Bouchardon n'a pas craint de le faire le 1<sup>er</sup> Juillet 1918,

que ne voulant pas s'accuser lui-même, Bolo a emporté son secret dans la tombe ?.

Alors toute discussion devient inutile, toute instruction superflue, les procès ne sont que comédies, et il serait plus loyal de dire, sans simuler une hypocrite recherche de la vérité : « Nous vous emprisonnons, nous vous condamnons, nous vous exécutons, car tel est notre bon plaisir ».

## IX

## Les Lenoir et le premier achat du Journal

Au cours du procès qui se déroula devant le 3<sup>e</sup> Conseil de guerre de Paris et qui aboutit à la condamnation à mort de Pierre Lenoir, M. Caillaux ne fut même pas cité comme témoin, et le commissaire du Gouvernement Mornet reconnut formellement qu'aucun lien ne pouvait être établi entre Lenoir, les opérations de Lenoir et M. Caillaux.

A un seul moment M. Caillaux fut mis en cause. L'accusation versa aux débats une lettre de lui ainsi conçue :

Mamers, 30 août 1915.

Mon Cher Ami,

Dites à Bourgarel qu'étant donnée la décision de la Chambre de ne pas se réunir le 16 septembre, je ne viendrai sans doute pas à Paris avant le 15. S'il veut me voir auparavant, il peut venir à Mamers où j'aurai plaisir à le recevoir.

J'espère bien recevoir la bonne nouvelle que vous êtes classé dans le service auxiliaire. Rien de L..... !

Bien amicalement vôtre,

CAILLAUX.

L'accusation prétendit que L... désignait Pierre Lenoir. Or, cette lettre, extraite du dossier de l'instruction Caillaux, n'avait jamais été soumise à l'ancien ministre. Si cette élémentaire précaution de bonne foi avait été prise, M. Caillaux eût prouvé, comme il l'a fait, depuis, que L... désignait, non pas Lenoir, mais M. Leymarie, direc-

teur du cabinet de M. Malvy, et que cette lettre n'avait absolument aucun rapport avec les affaires de Lenoir.

Ainsi, jamais M. Caillaux n'a figuré au procès du *Journal*, ni comme témoin, ni, à fortiori, comme accusé.

Malgré cela, M. Pérès a posé une longue série de questions à M. Caillaux sur ses relations avec les Lenoir. Nous n'entrerons pas dans tous ces détails, sans intérêt. Nous noterons seulement que M. Pérès n'a pu opposer aucun démenti à cette affirmation formelle de M. Caillaux : « Je défie qu'on puisse trouver, je ne dis pas une preuve, mais une présomption établissant que j'aie été mêlé en quoi que ce soit aux affaires Lenoir-Desouches que je n'ai connues que bien après leur réalisation ».

Notons également que M. Caillaux protesta vivement contre cette expression de M. Pérès, « votre *ami* Lenoir ». Tout en reconnaissant les relations — parfaitement normales et licites — qu'il a eues avec Alphonse Lenoir, il a marqué que d'autres hommes politiques étaient, eux, véritablement intimes avec le financier.

Je l'ai revu (Alphonse Lenoir) une seule fois au lendemain de la mobilisation. Alphonse Lenoir sortait de chez M. Clemenceau et il me dit qu'il venait d'être chargé d'une mission importante. Était-ce exact ? Je n'ai pas à le savoir, toujours est-il que je me rappelle très bien une de nos dernières conversations qui portait sur les journaux, notamment sur l'*Homme Libre*. Je l'entends encore me dire : « J'ai toutes les peines du monde à trouver de l'argent pour Clemenceau. C'est le diable ! mais il le faut bien. Je lui ai dit combien c'était difficile... »

S'il y a quelqu'un que l'Allemagne a cru avoir dans cette affaire Lenoir, ce n'est pas moi....

... Je conclus. On peut chercher sur le chéquier de Pierre Lenoir, ce n'est pas le nom de Caillaux qu'on y trouvera, mais peut-être — on me l'a dit du moins — celui d'un autre homme politique. On peut chercher encore quel a été l'un des témoins du mariage de Pierre Lenoir, ce n'est pas M. Caillaux, ni l'un des siens.... (1).

(1) M. Michel Clemenceau, fils de M. Georges Clemenceau, a été le témoin de Pierre Lenoir, lors de son mariage.

## X

Les relations de M. Caillaux  
et du Bonnet Rouge.

On a beaucoup joué contre M. Caillaux du nom d'Almeryda. Almeryda, c'était l'homme taré, le repris de justice titulaire de nombreuses condamnations, directeur d'un journal dont l'histoire s'est terminée en Conseil de guerre par la condamnation à mort de son administrateur. Duval, par la condamnation aux travaux forcés ou à la prison de plusieurs de ses collaborateurs. Almeryda lui-même était mort à la prison de Fresnes, dans des circonstances mystérieuses qui ont surexcité la curiosité publique. Almeryda, *Bonnet Rouge*, ces noms sont devenus, pour une part de l'opinion, synonymes de trahison. C'est cela qu'on a voulu exploiter contre M. Caillaux, comme on l'a exploité contre M. Malvy (1).

Des légendes ont été fabriquées de toutes pièces, qu'on a colportées partout : Almeryda était l'homme lige de M. Caillaux, son spadassin de plume, prêt à exécuter toutes les besognes que l'ancien président du Conseil lui commanderait ; leurs relations étaient celles de deux amis intimes, mieux de deux complices : Almeryda tenait M. Caillaux, comme M. Caillaux tenait Almeryda. Le *Bonnet Rouge* était l'organe officieux de l'homme politique qui, lorsque la tempête a commencé à secouer cet édifice pourri, n'a rien ménagé pour le sauver.

Des légendes du même genre auraient été forgées contre M. Malvy, dont on faisait le compagnon de débâches d'Almeryda. De ces rocambolesques inventions, il n'est rien resté après le procès de la Haute-Cour. On peut affirmer dès maintenant, après la clôture de l'instruction menée depuis vingt mois contre M. Caillaux, qu'il ne reste rien des récits par lesquels des publicistes peu scrupuleux ont cherché à empoisonner l'opinion publique et qu'une justice dénuée d'impartialité s'était trop empressée de reprendre à son compte.

« Que penser également des relations de M. Caillaux avec un Almeryda ! » s'écriait le général Dubail dans

(1) Voir la substantielle et forte étude de M. François Albert : *Le Procès Malvy. Examen critique*, publiée par la Ligue des Droits de l'Homme.

son réquisitoire introductif du 10 décembre 1917. Et, un an plus tard, M. le Procureur général Lescouvé reprenait : « On le voit, ce sont des relations plus que cordiales, extrêmement affectueuses, auxquelles se joignent des documentations et des conseils pour des campagnes de presse ». Il ne sera pas inutile de reprendre après M. Lescouvé les documents sur lesquels il était une affirmation si énergiquement indignée.

Comment M. Caillaux est-il entré en relations avec Almereyda ? Lorsque, en 1914, celui-ci fonda le *Bonnet Rouge*, dont il voulait faire un organe de bloc de gauche et d'extrême-gauche, il sollicita le concours moral et l'appui financier de M. Caillaux, par une lettre où il lui disait : « ... Ce que nous considérons en vous, c'est le républicain, le laïque, le réformateur et non l'homme fortuné. Nous faisons votre politique parce qu'elle est la nôtre. La République que vous représentez se confond avec le socialisme dont nous nous honorons d'être le soldat. » A cette invitation, M. Caillaux répondit par un refus formel. Quelques semaines plus tard, la situation était changée, le drame du *Figaro* avait eu lieu, M. Caillaux, descendu du pouvoir, était en butte aux attaques furibondes de toute la presse réactionnaire et nationaliste : « Quand j'ai vu que toute la grande presse du soir tirait sur moi et sur tout sur ma pauvre femme à boulets rouges, j'ai cherché un organe pour me défendre. Je n'avais pas le choix. Almereyda était là avec son *Bonnet Rouge*, journal d'avant garde, dans lequel j'étais assuré de pouvoir faire passer les articles nécessaires à ma défense et à celle des miens ». (1)

C'est dans ces conditions, toutes spéciales, que M. Caillaux a accordé, billet de mille par billet de mille, une subvention qui a fini par se monter au total de 40.000 francs. Après le mois de juillet 1914, M. Caillaux n'a plus versé un sou au *Bonnet Rouge*, qui fut soutenu dorénavant par d'autres. (2)

A la fin de juillet 1914, M. Caillaux se rend à Mamers, puis, la guerre déclarée, aux armées, et enfin, en novem-

(1) Interrogatoire du 16 mai 1919.

(2) Au début de juillet 1914, une somme de 20.000 francs fut versée au *Bonnet Rouge* par un groupe à la tête duquel se trouvait M. Emile Combes, ancien président du Conseil. Après l'ouverture des hostilités, jusqu'en janvier 1916, le *Bonnet Rouge* émargea aux fonds secrets.

bre, quitte la France, où il ne rentre qu'en mars 1915. Que deviennent alors ses relations avec Almereyda et le *Bonnet Rouge*?

Il existe au dossier en tout et pour tout six lettres écrites par M. Caillaux à Almereyda au cours de la période qui va de mars 1915 au printemps de 1916. Ce sont ces lettres qui fournissent à M. Lescouvé la preuve de relations « plus que cordiales, extrêmement affectueuses ». Examinons-les.

La première est datée de Mamers le 19 mars 1915 :

Mon cher ami,

Je comprends, mais j'ai été aussi ennuyé que vous. La publication par le *Temps* est le résultat d'une fuite dont je recherche l'auteur.

Tous mes regrets, tous mes remerciements et bien vuote.

J. CAILLAUX

A son retour d'Amérique, M. Caillaux avait adressé à ses électeurs de Mamers une lettre où il réfutait toutes les calomnies colportées contre lui (1). Le *Temps* l'avait publiée avant qu'elle eût été communiquée aux autres journaux. Almereyda s'en plaignit à M. Caillaux, qui lui répondit courtoisement, comme n'importe qui l'eût fait.

Seconde lettre datée de Mamers, le 4 septembre 1915.

Mon cher ami,

Je serai très heureux de recevoir M. Varèse, mais... Je ne puis l'engager à venir à Mamers, et je ne serai pas à Paris avant le 15 septembre. Peut-il attendre jusqu'à ce moment ? Si non, écrivez-le moi. Je lui donnerai les moyens de venir me voir dans ma thébaïde.

C'est vous, mon cher ami, qui me blessez profondément en me parlant de mon absence de sentiment. Etes-vous donc si peu psychologue que vous jugiez un homme sur une certaine rudesse de ton et de forme ? Et n'avez-vous pas vu que tous les ennuis que j'ai subis depuis l'affaire Rochette jusqu'au redoutable procès de l'an dernier sont venus de ce que je n'ai jamais abandonné un ami ou une femme que j'aimais ? C'est précisément parce que j'ai cette délicatesse de sentiment qui est comme la pudeur de l'homme que, lorsque j'ai reçu la réclamation dont vous me parlez, je n'ai pas voulu vous en entretenir moi-même. J'ai prié Ceccaldi de le faire. Il ne m'a pas apporté de solution. J'ai alors parlé à Malvy que j'ai prié de régler lui-même la question. Si l'on a commis, comme vous

(1) Voir : Etudes documentaires sur l'affaire Caillaux. I. La Campagne de préparation, B. O. du 1<sup>er</sup> juin 1919, p. 500.

me le faites entrevoir, des fautes de tact, je le regrette vivement, mais laissez-moi vous dire que cela ne vous donne pas le droit de me blesser à votre tour. J'éprouve de la peine à l'idée que très involontairement je vous ai causé du chagrin. Je suis sûr que vous ne serez pas moins contristé de m'avoir meurtri.

Bien amicalement.

CAILLAUX.

J'avais dit à M. Mirbeau, 68 rue du Cardinal-Lemoine, d'aller vous voir. (Il est l'auteur de l'intéressant papier que je vous ai remis sur la congrégation). Il s'est présenté plusieurs fois au B. N. sans vous rencontrer.

« Quelles confidences, s'écriait le général Dubail, lui avait-il donc faites, quels projets avaient-ils donc forgés ensemble, quels buts poursuivaient-ils tous deux, pour qu'il ait redouté de voir leur amitié troublée par quelque nuage ? » Pour qui sait lire entre les lignes d'une lettre, et dégager le sens vrai caché sous les formules de politesse, il apparait au contraire que M. Caillaux adressait une semonce à Almereyda qui avait dû se permettre quelque écart de langage, qu'il le remettait, comme on dit, à sa place. De confidences, de projets, de buts, il n'est point question : M. Caillaux, selon sa coutume, qui est d'un galant homme, enveloppait seulement d'une forme cordiale des sévérités un peu rudes.

Troisième lettre, du 27 septembre 1913 :

Mon cher Ami,

Je vous remercie de votre article très bien venu « Ah ! ces Anglais ! » et je vous prie d'en remercier votre collaborateur dont j'ai, une fois de plus l'occasion d'apprécier le talent.

Je vous envoie la copie d'une lettre intéressante sur les relations des Assomptionnistes et de la Bulgarie dont il me semble que vous pouvez tirer quelque chose pour votre campagne contre *l'Action Française*.

Bien à vous,

J. CAILLAUX.

On se rappelle l'émotion produite par la publication de la première partie de cette lettre dans le réquisitoire Dubail, précédée de cette phrase : « M. Caillaux ne désapprouve pas ouvertement la campagne d'Almereyda, mais il le félicite de ses articles... » « Ah ! ces Anglais ! » : ce ne pouvait être qu'un article perfide contre l'Angleterre qui avait satisfait la haine de M. Caillaux contre notre alliée... Tout au contraire : l'article faisait un éloge dithyrambique de la politique financière de M. Lloyd George.

et à cette occasion, citait le nom de M. Caillaux, qui avait préconisé pour la France les méthodes appliquées par nos alliés. D'où, tout naturellement, un mot banal de remerciement de M. Caillaux.

Quant à l'allusion à la Bulgarie, il s'agissait de montrer les causes de la position prise par la Bulgarie et son roi contre l'Entente. La même chose encore dans la lettre suivante, du 6 octobre 1915 :

Mon correspondant habituel m'écrivit une lettre fort intéressante dont je vous envoie les passages les plus notables. La réconciliation des Cobourg avec Rome me paraît être, en effet, le grand fait, la marque et la condition de la transformation de la politique balkanique. Vous jugerez peut-être qu'il y a là matière à un article sensationnel.

Bien à vous.

J. CAILLAUX.

— Je serai ce soir à Paris. Encore mes remerciements très vifs à M. Claret pour son article *Surnoms*.

Cinquième billet, du 6 février 1916, toujours aussi bref et banal que les précédents :

Merci de votre lettre et de l'indication qu'elle contient. Je ne suis nullement résolu à ne pas prendre la parole dans la question des loyers, mais je ne veux intervenir que lors de la discussion des articles et surtout je ne veux m'engager qu'à bon escient sur un terrain singulièrement glissant.

Je connais le fort intéressant document d'Hubert Jacques sur le Maroc. Il est fâcheux qu'il ne puisse être rendu public.

Bien à vous,

CAILLAUX.

Enfin, sixième et dernière lettre du 13 mars 1916 :

Merci, mon cher directeur et ami. J'étais informé que l'on répandait ces stupides papiers ; je ne croyais pas cependant qu'on en jetait un aussi grand nombre dans la circulation. Je songe à une riposte et serais heureux d'en causer avec vous. Pouvez-vous passer rue A. de Neuville mercredi ou vendredi matin ? Vous êtes assuré de me trouver.

Bien vôtre,

J. CAILLAUX.

« Ces stupides papiers » : ce sont les tracts dactylographiés reproduisant les articles du *Démocrate* de Delémont ou de la *Gazeta Militar* du Brésil (1), dont Almereyda avait envoyé un exemplaire à M. Caillaux.

Et voilà tout ! L'accusation n'a pas autre chose que ces

(1) Voir *Etudes documentaires sur l'Affaire Caillaux*, I. La Campagne de préparation. B. O. du 1<sup>er</sup> juin 1919.

six lettres, ces six billets plutôt, pour affirmer que pendant cette première période de la guerre, M. Caillaux a entretenu avec Almereyda des « relations plus que cordiales, extrêmement affectueuses ». Pas un déjeuner, pas un dîner — puisqu'aussi bien on est maintenant comble de ses repas envers la justice de son pays ! Aucune trace d'amitié, d'intimité, même au sens le plus élargi de ce mot. Rien que six billets, dont l'un sous une forme superficiellement cordiale, manque d'aménité — c'est le moins qu'on en puisse dire — et dont les autres pourraient être de n'importe quel homme politique à n'importe quel journaliste.

Et puis, Almereyda, durant cette période, était-il suspect au moindre degré ? Pas du tout. Il est aisé maintenant de parler de Duval et de Marx, d'or allemand, d'évoquer le mystère de Fresne et le drame de Vincennes. Mais c'est seulement en avril ou mai 1916 que Duval entre au *Bonnet Rouge* comme administrateur, et jusqu'à la fin de 1915 et le début de 1916, l'attitude d'Almereyda et de son journal ne paraissent prêter à aucune critique, et ce n'est un mystère pour personne qu'ils touchaient des subventions prises sur les fonds secrets :

Elles ont duré, écrit M. François Albert, tant qu'Almereyda s'est maintenu dans la bonne voie. Or, il n'est pas douteux que pendant ces dix-huit mois le ministre en eut pour son argent. Il serait trop long de le prouver à coups de citations. Retenons seulement le n° du 3 août 1914, avec cette manchette énorme : « Aux armes, citoyens ! » et un article de tête qui se terminait par ses mots :

*En avant donc ! Socialistes, mes frères, reléguons notre internationale et notre drapeau rouge. Notre chant désormais est la Marseillaise, et notre drapeau les trois couleurs.*

Puis, le 23 août, ce simple titre : *Silence dans les rangs !* où M. Clemenceau est invité à modérer sa soif d'information.

Puis le 13 octobre, au lendemain de la prise d'Anvers : *Ne nous frappons pas !*

Puis, le 20 octobre, un article contre la paix prématurée : « Pas avant d'avoir rogné jusqu'à la viande les griffes du monstre ».

Même note jusqu'au bouffiste en janvier 1915 : « Parler de paix à l'heure actuelle, c'est travailler pour l'Allemagne ! »

En juin 1915, après un an de guerre : « Celui qui bêle à la paix, alors que l'ennemi salit encore plusieurs de nos départements est, lui aussi, un jaune ».

Le 5 novembre 1915 : « Nos ennemis n'ont à escompter de notre part ni lassitude, ni défaillance. » Etc., etc.

C'est seulement au mois de février 1916 qu'à la suite d'une décision prise en complet accord par M. Briand, président du Conseil, et M. Malvy, ministre de l'Intérieur, les subventions accordées par le Gouvernement au *Bonnet rouge* sont suspendues. C'était à raison d'articles censurés, que par conséquent M. Caillaux ne pouvait connaître. Quel reproche alors peut-on lui adresser ? La vérité, c'est qu'une fois de plus nous nous trouvons en face d'un procès de tendance. M. Caillaux seul est coupable d'avoir connu le directeur du *Bonnet rouge*. M. Caillaux est coupable d'avoir, dans l'espace d'une année, adressé les six billets qu'on a lu à ce journaliste, alors que personne ne songe à incriminer et encore moins à poursuivre les hommes politiques qui ont subventionné son journal, ni ceux qui y ont publié des articles, lui fournissant ainsi l'aval public de leur signature ? Nous n'insisterons pas. Il suffit d'exposer ces faits. Ils se jugent d'eux-mêmes.

\* \* \*

*L'entrevue de M. Caillaux avec l'envoyé du banquier Marx, de Mannheim, a lieu en février ou mars 1916.*

*C'est presque immédiatement après, avril ou mai, que le traité Duval entre au Bonnet rouge ; les articles de « Monsieur Badin » vont paraître ; largement alimenté d'argent allemand par les crédits importants ouverts à Duval par le banquier Marx, le Bonnet rouge n'est plus désormais qu'une feuille à la solde de l'ennemi.*

*Est-ce encore une simple coïncidence, qu'un journal notoirement ami de M. Caillaux se trouve ainsi bénéficier dans une mesure considérable des libéralités de l'Allemagne ? (1).*

Ce rapprochement fait par M. Lescouvé est une mauvaise action. On sait en quoi a consisté « l'entrevue de M. Caillaux avec l'envoyé du banquier Marx ». Dans notre Etude sur l'Affaire Lipscher-Marx nous en avons rappelé toutes les circonstances et nous avons dit quelles fortes raisons permettaient de croire qu'on avait abusé du nom de Marx pour tendre un piège à M. Caillaux. Et jamais l'accusation n'a pu contester que M. Caillaux ait mis le mystérieux personnage à la porte sans même lui

(1) Réquisitoire du procureur général Lescouvé, 29 octobre 1918, p. 27.

répondre. D'autre part, le procès du *Bonnet rouge* a été jugé ; Duval a été condamné à mort : à aucun moment de ce procès, on n'a pu dire ou même insinuer que M. Caillaux ait su quoi que ce soit des affaires du *Bonnet rouge* et des tractations de Duval avec Marx avant que tous ces agissements fussent connus dans les cercles politiques.

Le réquisitoire Dubail a essayé de représenter Duval comme un familier de M. Caillaux. M. Lescouvé lui-même n'a pas osé reprendre cette vilénie. M. Caillaux n'a jamais connu Duval. Il ne l'a rencontré qu'une fois : au printemps de 1917, des rédacteurs du *Bonnet rouge*, Landau, Goldsky vinrent en automobile à Mamers, avec Marion et Duval. M. Caillaux ne s'attendait nullement à cette visite, et il ne cacha guère le peu de satisfaction qu'elle lui procurait. Il reçut ces personnages juste pendant un quart d'heure, et à l'heure du déjeuner, les éconduisit poliment, sans même avoir adressé la parole à Duval.

Duval fut extrêmement mécontent de la froideur que lui avait marquée l'ancien ministre, et dans la suite, il se répandit dans ses conversations en paroles violentes et amères sur le compte de M. Caillaux.

Voilà quelles furent les relations de M. Caillaux et de Duval, dont l'accusation elle-même n'ose plus, à l'heure actuelle, contester le caractère fuyitif et tendu.

M. Caillaux a donc tout ignoré. Ou plus exactement ce qu'il a su de la transformation du *Bonnet rouge*, il l'a appris, en même temps que d'autres hommes politiques, de la bouche des ministres, ou par les bruits qui couraient les couloirs de la Chambre et les salles de rédaction.

\*  
\* \*

Mais quand il recueille ces bruits, quand il connaît ces inquiétudes du Gouvernement, que fait M. Caillaux ? Deux choses, répond l'accusation. D'abord, il prévient les gens du *Bonnet Rouge*, il les met en garde : Attention ! on va vous ennuyer ! Et lorsqu'effectivement ils sont inquiétés, il intervient en leur faveur, il les protège.

Autant d'affirmations, autant d'inexactitudes. C'est en juillet 1916 que pour la première fois, M. Malvy a attiré l'attention de M. Caillaux sur le *Bonnet Rouge*, en lui parlant de ses tendances pacifistes, et en lui marquant son étonnement de ce qu'Almereyda ne lui demandait

plus d'argent. Mais rien, dans les paroles de M. Malvy, ne pouvait faire songer à de l'argent suspect ou à plus forte raison, ennemi. Après cette conversation, M. Caillaux prévient-il, met-il en garde ? Nullement.

Quelques jours plus tard, Almereyda dans son journal fait un grand éloge d'un discours prononcé par M. Caillaux, à Mamers, le 14 juillet. M. Caillaux lui adresse un mot de remerciement :

Mamers, 17 juillet 1916.

Tous mes meilleurs et très vifs remerciements, mon cher Directeur et Ami, pour votre numéro de dimanche. Vous avez admirablement mis en lumière les idées maitresses de mon papier.

Bien vôtre.

J. CAILLAUX.

Exactement comme fit M. Klotz à la même date :

Avec mes remerciements pour l'article d'hier soir sur un discours dont l'opportunité était réelle, et sa gratitude pour le commentaire. Meilleurs souvenirs.

L.-L. KLOTZ.

20 juillet 1916.

Au mois d'août, M. et Mme Caillaux sont victimes à Vichy de la tentative d'assassinat que l'on connaît, et à cette occasion le *Bonnet Rouge* mène de son propre mouvement une vigoureuse campagne contre les adversaires de M. Caillaux. Mais à son retour à Paris, en septembre, celui-ci apprend les bruits qui courent : Almereyda aurait été en Espagne, à Carthagène, où se trouvait précisément un sous marin allemand... on l'accuse d'être en relations avec nos ennemis... on parle surtout de Duval...

M. Caillaux s'inquiète : voilà un journal qui, en deux mois, s'est livré à deux manifestations retentissantes en sa faveur, et qu'on représente maintenant comme suspect. Très légitimement il veut savoir. Il fait exactement ce que fait M. Malvy à la même occasion. Il téléphone au *Bonnet Rouge*, il convoque Almereyda, lui demande des explications, l'invite à se séparer de Duval. Et Almereyda répond à M. Caillaux comme à M. Malvy en fournissant la preuve matérielle qu'il n'avait pas été, et n'avait pas pu aller à Carthagène, et en prenant la défense de Duval.

M. Caillaux n'insiste pas, tout en prévenant Almereyda que leurs relations ne seront plus les mêmes, tant qu'il restera en relations avec Duval. Le *Bonnet Rouge* continue à paraître et son directeur à fréquenter les milieux

politiques. C'est donc qu'il n'y avait rien, sans quoi le Gouvernement serait intervenu... Mais M. Caillaux reste méfiant et ses relations avec le *Bonnet Rouge* deviennent épisodiques et plutôt fraîches, non qu'il imagine quelque chose de suspect au point de vue national ; mais les personnalités de Duval et de Marion lui semblaient plus que douteuses au point de vue probité. Après juillet 1916, il n'y a plus que deux lettres de lui à Almereyda.

En décembre 1916, M. Caillaux est en Italie. Alors se déchaîne la fameuse campagne de presse contre l'ancien président du Conseil, en Italie, en France et en Angleterre. Le *Bonnet Rouge* riposte, par une série d'articles qui contiennent d'ailleurs des erreurs matérielles qui prouvent bien que M. Caillaux y était étranger. Le 5 février 1917, M. Caillaux remercie par ce billet :

Mon cher Ami,

Vos articles sont tout à fait bien. Pourquoi ne les envoyez-vous pas à tous les députés et sénateurs? Je vous y engagerais si... cela ne devait comporter des frais.

Bien à vous.

J. CAILLAUX.

Un mois et demi plus tard, Almereyda communique à M. Caillaux une lettre de M. Ibels, sur le traité de 1911, contenant des citations d'un historien américain, M. Morton-Fullerton. Il lui demande s'il peut publier le tout. Le 24 mars, M. Caillaux répond par ces deux lignes, d'une sécheresse caractéristique :

Mon cher Directeur,

C'est parfait. Vous pouvez utiliser à votre gré la lettre et les citations.

Bien à vous.

J. CAILLAUX.

Et c'est tout. La correspondance « plus que cordiale, extrêmement affectueuse » s'arrête là. Deux incidents encore : la visite à Mamers, dont nous avons parlé plus haut, et la fondation de la *Tranchée Républicaine*. Au cours de la visite à Mamers, Landau et Goldsky, qui avaient quitté le *Bonnet Rouge*, annoncent à M. Caillaux qu'ils fondent un journal hebdomadaire, en laissant percevoir l'intention de lui demander une subvention. M. Caillaux répond qu'il prendra 200 abonnements à 3 francs pour ses électeurs. Mais quand il voit le premier numéro de cet organe, il refuse de fournir des listes d'abonnement et remet simplement le chèque promis.

En juin 1917, par la saisie du chèque Duval, éclate l'affaire du *Bonnet Rouge*. M. Caillaux intervient-il ? Jamais. M. Ribot le met au courant des découvertes faites par la police. Prévient-il Almereyda ou son entourage ? Pas le moins du monde. Désormais l'affaire suit son cours judiciaire. On sait comment elle s'est terminée, et que M. Caillaux n'a pu y être mêlé à aucun degré.

Pendant la guerre, le *Bonnet Rouge* a été commandité par des hommes politiques. Des articles lui ont été fournis par des hommes politiques. Ces commanditaires ou ces collaborateurs occasionnels ne furent ni soupçonnés, ni inquiétés. Et M. Caillaux, lui, serait convaincu du crime de « complot contre la sûreté de l'Etat », parce qu'en deux années, il a adressé à Almereyda, en tout et pour tout, les neufs billets qu'on a lus ?

---

 XI

### Le Bonnet Rouge organe officieux de M. Caillaux

M. Pérès, au cours des *Interrogatoires* qu'il a fait subir à M. Caillaux, a convenu que celui-ci avait tout ignoré des tractations suspectes de Duval, et qu'il n'avait eu aucunes relations avec ce personnage. Mais il s'est efforcé d'établir que le *Bonnet Rouge* avait, en fait, soutenu la politique véritable de M. Caillaux : « En dépit des discours et des manifestations publiques de la plus parfaite correction dont vous parler, discours et manifestations derrière lesquels vous vous abritez nous constatons une propagande pacifiste qui, à certaines heures pouvait conduire le pays à l'abîme ». Comment M. Pérès constate-t-il cette propagande ? Si incroyable que cela soit, il s'appuie uniquement, pour formuler cette accusation, sur une déposition, celle de M. Dulac. Il la résume lui-même ainsi :

Je crois devoir appeler tout spécialement votre attention sur les déclarations faites à l'instruction par un ami d'Almereyda, Emile Dulac (cote 4087) qui a vaillamment fait son devoir sur le front et qui entendu par voie de commission rogatoire aux armées le 8 janvier 1918 a rapporté les confidences que lui avait faites Almereyda en décembre 1916, lors de leur dernière entrevue, à une époque où, depuis longtemps déjà, le *Bonnet Rouge* avait pris une attitude nettement défaitiste.

A cette époque, Almereyda lui avait expliqué que la France

était engagée dans une lutte malheureuse, sans issue au point de vue militaire, tant à cause des pertes françaises que de l'impossibilité de rompre le front adverse. Aucune solution, disait-il n'était possible par les armes. La France et ses alliés étaient du reste à la veille de la famine, tandis que le blocus sous-marin allemand, allait toujours croissant. Le commerce américain devait cesser toutes expéditions ainsi que toutes exportations des matières premières nécessaires à l'Europe. Il fallait donc songer à la paix puisque l'Allemagne était disposée à offrir des conditions favorables à la France et à l'Italie.

Comme Emile Dulac lui faisait observer qu'il serait alors de son devoir d'ouvrir les yeux du pays et d'exposer cette situation d'une façon plus nette qu'il ne le faisait dans le *Bonnet Rouge*, Almercyda répondit : qu'il était nécessaire de préparer l'opinion publique à cause de la folie guerrière qui sévissait partout. Il ajouta qu'il n'était pas le seul à penser de la sorte et que M. Caillaux lui-même était complètement d'accord avec lui. Ce n'était pas disait-il, du jour au lendemain, qu'il était possible de changer l'état d'esprit du pays. L'heure de Caillaux viendrait, il fallait seulement attendre que leur groupe pût préparer l'opinion.

La bonne foi de M. Dulac est hors de cause. Mais il est bien certain qu'Almercyda, pour justifier son attitude devant son ami, lui a jeté de la poudre aux yeux. Il a abusé du nom de M. Caillaux, comme dans ses conversations, il abusait, avec son extraordinaire faculté de bluff, du nom de n'importe quel homme politique. Tous les documents du dossier, tous les faits de la cause contredisaient son affirmation. Un témoin parfaitement honorable, M. Gallet, a rapporté les déclarations formelles que lui a faites, précisément en novembre 1916, M. Caillaux au sujet d'Almercyda, de Duval et du *Bonnet rouge*. Dans une déposition, Goldsky a indiqué que les véritables influences qui se sont exercées sur le *Bonnet rouge* n'ont jamais été celles de M. Caillaux. Cependant, un autre témoin, M. Gustave Hervé, a rapporté deux incidents qui, à son avis, prouvaient péremptoirement que M. Caillaux était le « patron » politique du *Bonnet rouge*. Vérification faite, de deux incidents, l'un n'a jamais existé, l'autre a été complètement dénaturé par M. Hervé.

Non-seulement, déposait M. Hervé le 8 janvier 1918, il inspirait après juillet 1914 le *Bonnet rouge*, mais encore en janvier 1917, lors de l'émission du Crédit Foncier, M. Caillaux demanda personnellement au Gouverneur du Crédit foncier, M. Morel, de soigner, dans sa distribution de fonds de publicité, le journal dont il était le *patron politique*.

On interroge M. Morel : « Jamais M. Caillaux ne m'a rien dit ni rien écrit au sujet du *Bonnet rouge*. » On interroge M. Bastian, distributeur de la publicité du Crédit foncier : « Jamais M. Caillaux n'a fait de démarches en faveur du *Bonnet rouge*. » On interroge M. Bour-garel, agent de publicité : même réponse. On interroge M. Mignon, agent de publicité : même réponse. On interroge M. Laffon, agent de publicité : même réponse.

La première preuve de M. Hervé n'était qu'un ragot calomnieux.

Deuxième preuve apportée par M. Hervé : « M. Caillaux, avec Miguel Almercyda et la fine fleur des défaitistes, s'était mis en tête de fonder une nouvelle ligue républicaine », défaitiste naturellement. C'est de M. Merle, ancien administrateur de la *Guerre sociale*, que M. Hervé tient le renseignement.

On interroge M. Merle : il a effectivement assisté, dans les bureaux du *Pays*, à la réunion constitutive de cette ligue. La séance fut présidée par M. Fleurot, vice-président du Conseil municipal. M. Caillaux fit des déclarations « particulièrement goûtées » sur l'Alsace-Lorraine : il « trouvait que le manifeste de la Ligue n'était pas assez net à ce sujet ; il voulait qu'on y ajoutât, en termes clairs et non équivoques que la Ligue plaçait cette revendication française au dessus de tout ». Au vote M. Caillaux est suivi par la quasi-unanimité des assistants. Seuls, les rédacteurs présents du *Bonnet rouge* votent contre sa proposition.

Et voilà quelles preuves on apporte de l'influence occulte que M. Caillaux aurait exercée sur le *Bonnet rouge*.

\* \* \*

En désespoir de cause, M. Pérès se rejette sur le passé d'avant-guerre, et, tout en disant : « *Je n'ai pas l'intention de vous faire un grief des publications du Bonnet rouge* », il rappelle qu'en 1914, au moment où M. Caillaux versait des subventions au *Bonnet rouge*, ce journal publiait une affiche-programme « répudiant toute idée de revanche et déclarant que les intérêts économiques de la France et de l'Allemagne étaient de plus en plus étroitement liés. On prêchait l'oubli de tous nos différends avec les Allemands et l'on disait notamment : « Il n'est pas possible que le souvenir de la guerre de 1870-1871 pèse éternellement sur la politique de la France. »

M. Pérès prétend que c'est pour soutenir cette politique que M. Caillaux a subventionné le *Bonnet rouge*.

Ce n'est là qu'une pitoyable argutie. Lors que le *Bonnet Rouge* a demandé à M. Caillaux son concours pour sa politique, il a refusé nettement, on l'a vu. Tout le monde sait que M. Caillaux, en soutenant le *Bonnet Rouge* n'avait qu'une idée : se défendre contre les attaques forcénées, de presque toute la presse à l'occasion du procès qui allait se dérouler devant les assises de la Seine. Et nous ne pouvons que reproduire ici la réponse de M. Caillaux à M. Pérès. Il n'y a rien à y ajouter :

M. le Président. — Il est indispensable que je fasse certaines constatations puisque ce sont des faits.

M. Caillaux. — Faites toutes les constatations que vous voudrez, mais laissez-moi vous dire que, pour qu'elles eussent quelque valeur, il faudrait que vous prouviez que pendant cette période électorale, je tenais à mes électeurs un langage analogue à celui dont vous parlez, que dans mes professions de foi ou mes affiches, il y avait quelque chose de semblable.

Si vous faites cette preuve, nous pourrions causer, car j'accepte la responsabilité de tous les écrits au bas desquels se trouve ma signature ainsi que celle de toutes les paroles que j'ai prononcées publiquement.

Mais quand on vient dire que j'ai aidé un journal pour une raison de politique extérieure alors que j'explique que ce journal m'était indispensable pour défendre et mon honneur et ma femme, c'est-à-dire ce qu'il y de plus sacré au monde, quand on vient dire que de ce fait je suis plus ou moins responsable de la politique extérieure suivie par ce journal, je ne puis répondre que d'une seule façon : en haussant les épaules.

## CONCLUSION

Que reste-t-il maintenant de tout ce que l'on a reproché à M. Caillaux, de toutes les calomnies que l'on a accumulées sur lui à raison de ses relations avec Bolo et avec le *Bonnet Rouge* ? Rien.

Une à une, nous avons repris toutes les allégations, mêmes celles qui ne figurent point dans le Réquisitoire de M. Lescouvé, même celles qu'il faut aller chercher dans l'amas des questions posées par le capitaine Bouchardon et par M. Pérès à l'ancien ministre. Une à une, nous les avons examinées, avec la volonté de connaître la vérité, avec aussi un étonnement toujours renouvelé à la pensée que des magistrats, qui savent ce qu'est la vie, prétendent appuyer sur des articulations aussi puériles,

aussi manifestement démenties par tous les faits et par tous les témoignages l'accusation la plus formidable.

Car, et on serait excusable de l'avoir oublié, c'est de *complot contre la sûreté de l'Etat*, c'est de machinations pour la destruction de nos alliances, c'est de manœuvres pour le triomphe de nos ennemis que M. Caillaux est accusé à l'heure actuelle. Et pour justifier une inculpation aussi monstrueuse, on prétend retenir les enfantillages que nous venons d'exposer !

Tous les hommes de bonne foi, tous ceux dont le bon sens n'est pas obscurci par la passion, annihilé par les mensonges continuellement répétés d'une presse bien stylée et acharnée après sa victime, tous ceux-là penseront qu'une accusation, qui au cours d'un procès si tragique, s'attarde à ramasser de pareilles armes ne le fait que parce les preuves lui manquent du crime qu'elle prétend réprimer. Ils penseront qu'elle trahit elle-même sa propre détresse.

A défauts d'arguments qu'on n'a pu trouver, on a voulu faire « une atmosphère », et malheureusement on a réussi. Mais tout cela qui était suffisant à alimenter une campagne de presse, s'écroulera au grand jour des audiences publiques, lorsqu'il faudra, après avoir accusé, prouver. Et déjà la conscience publique, écrasée sous le poids des angoisses et des douleurs de la guerre, commence à se réveiller. Elle s'étonne que depuis vingt mois, un ancien chef du Gouvernement de la France soit en prison sans qu'on ait pu dire au pays s'il est coupable ou innocent. Elle s'étonnera bien plus, elle s'indignera et se révoltera lorsqu'elle saura tout ce qu'on lui a caché si soigneusement, lorsqu'elle apprendra les trafics obscurs, les manœuvres louches. Et devant cette résurrection de la conscience publique, ceux qui ont monté et, patiemment, haineusement, machiné la *Grande Affaire* s'inquiètent, et reculent.

M. Lescouvé n'osera pas venir dire publiquement : « Caillaux est coupable, parce qu'il a connu Bolo et des gens du *Bonnet Rouge*. Il faut que cet homme, qui n'a rien fait soit châtié parce que, en dehors de sa volonté, en dehors même de sa connaissance, d'autres hommes ont failli, qui, déjà ont expié. »

Le Secrétaire-Gérant, HENRI GUERNUT



Imprimerie R. LAROCHE,

14, rue Vivienne, Paris. — Téléphone Central 61-69